



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.31

1<sup>o</sup> octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 31<sup>e</sup> SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 13 octobre 1988, à 15 heures

<u>Président</u> :	M. CABRAL (Vice-Président)	(Guinée-Bissau)
puis :	M. CAPUTO (Président)	(Argentine)
	M. CABRAL (Vice-Président)	(Guinée-Bissau)
	M. CAPUTO (Président)	(Argentine)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Graca (Sao Tomé-et-Principe)

Allocution de l'Honorable Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre de l'Etat indépendant du Samoa

M. Adoum (Tchad)

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

M. Van Dunem (Angola)

Sir Peter Kenilorea (Iles Salomon)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : deuxième rapport du Bureau [8] (suite)

Programme de travail

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. GRACA (Sao Tomé-et-Principe) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Au nom du Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de ma délégation, je voudrais présenter mes plus chaleureuses félicitations à M. Dante Caputo pour son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Outre qu'elle témoigne de la haute estime dont son pays, l'Argentine, jouit au sein de la communauté internationale, son élection est un hommage rendu à ses qualités éprouvées de diplomate et d'homme d'Etat. Je tiens à l'assurer de la pleine coopération de notre délégation dans l'accomplissement de son mandat.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour féliciter son prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, pour les résultats remarquables obtenus pendant sa présidence de la quarante-deuxième session.

J'aimerais dire ma plus profonde admiration au Secrétaire général pour le dévouement et le dynamisme avec lesquels il traite des questions soumises à l'examen de l'Organisation et pour la sagesse, la lucidité et le courage dont il fait preuve dans la recherche de solutions à certains des conflits régionaux auxquels le monde est confronté.

Nous notons avec satisfaction que les Nations Unies traversent actuellement une période faste. Leur rôle et le rôle du Secrétaire général sont jugés importants, voire indispensables, par tous les pays. Pour couronner cette reconnaissance universelle de l'action pertinente des Nations Unies, les forces de maintien de la paix se sont vu décerner - événement de très grande importance - le prix Nobel de la paix.

Nous notons que tous les pays, y compris les superpuissances - ce qui est extrêmement important -, indépendamment de leur position et de leur attitude, voient en les Nations Unies le seul lieu parfaitement adapté à l'examen multilatéral, au niveau politique le plus élevé, des questions qui sont cruciales pour l'avenir de l'humanité. Dans ce contexte, les Nations Unies pourront

M. Graca (Sao Tomé-et-Principe)

travailler avec plus d'efficacité à la réalisation des objectifs et des principes qui sont à l'origine de leur création et seront, il faut l'espérer, en mesure de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde entier ainsi que la coopération internationale aux fins du développement multilatéral de tous les peuples.

Du reste, la paix et le développement sont les deux principales préoccupations mondiales. Pour ce qui est de la paix, des événements prometteurs se sont produits récemment grâce à l'existence de nouvelles relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique et aux perspectives d'une solution pacifique aux divers conflits mondiaux.

On peut dire que l'année 1988 a été marquée par des événements qui constituent un tournant crucial sur la scène politique internationale. Le climat de détente entre l'Est et l'Ouest ne semble pas être passager; il n'apparaît pas être un phénomène cyclique comme ceux que l'on a souvent notés dans les relations internationales durant les dernières dizaines d'années et qui ont souvent disparu, emportés dans le déferlement de conflits idéologiques et expansionnistes.

Cette détente se fonde en dernière analyse sur une manière rationnelle d'envisager l'opposition entre les deux principaux systèmes socio-politiques du monde. On a davantage pris conscience de l'absurdité de toute idée de supériorité militaire tendant à imposer sa propre idéologie aux autres car à l'ère nucléaire ce serait s'engager irréversiblement sur la voie conduisant à la destruction complète de tout ce que l'homme a bâti et la fin de toute forme de vie sur la surface de la terre.

Toutefois, nous savons que tant qu'il y aura des hommes et des idées, la compétition doit être un facteur déterminant de progrès, par le biais à la fois d'une amélioration nécessaire pour maintenir la compétition et de l'intégration progressive de thèses opposées en une synthèse générale. Mais la compétition pacifique est la seule option.

On peut dire qu'une nouvelle mentalité politique et militaire est en train de s'affirmer au niveau international, offrant la possibilité d'une coexistence véritable entre les nations dans un monde contradictoire mais étroitement lié et interdépendant, une coexistence reposant sur les principes d'un droit international "humanisé" qui tiendrait compte des intérêts de tous les pays et de tous les peuples du monde.

M. Graca (Sao Tomé-et-Principe)

Le respect de l'égalité des droits des Etats, de l'indépendance et de la souveraineté nationales, du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du droit des peuples de choisir le système social et politique le mieux adapté à leurs caractéristiques particulières, pourrait être une issue possible si cette nouvelle mentalité politique devenait une réalité concrète et cessait d'être un exercice simple de rhétorique. Si tel était le cas, la paix pourrait alors régner et la coopération internationale s'élargir, pour le plus grand bien de tous les peuples du monde.

En décembre dernier, Washington a été le théâtre d'événements qui ont suscité beaucoup d'espoirs dans le monde, comme la signature historique, par les dirigeants américain et soviétique, du Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée - Traité FNI.

Cet important événement, considéré comme un signe précurseur du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet, auxquels aspirent tant tous les peuples du monde, annonce à notre sens la fin de la guerre froide et le début d'une ère où l'affrontement cède le pas à la coopération entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, donnant des résultats positifs et importants, non seulement pour leurs peuples respectifs, mais aussi pour toute la communauté internationale.

Les quatre rencontres au sommet Reagan-Gorbatchev ont confirmé l'existence d'une dynamique favorable non seulement à une nette progression vers le désarmement, mais aussi à la stabilisation des relations soviéto-américaines. Pour les pays en développement, si cette dynamique s'accroît au point de permettre d'édifier un monde sans armes et sans violence, les énormes sommes absorbées par la course aux armements pourraient être consacrées au progrès et au bonheur de l'homme.

Si les valeurs humaines universelles deviennent enfin une priorité dans les relations entre les Etats et les nations, on pourra alors espérer mettre un terme aux conflits régionaux qui provoquent dans nos pays des effusions de sang et y sèment la destruction, la misère, la faim et les souffrances.

M. Graca (Sao Tomé-et-Principe)

Nous notons cette évolution avec satisfaction car elle a permis d'aboutir à des résultats concrets dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits qui surviennent dans diverses parties du monde. Dans certains de ces conflits, le recours aux principes et aux mécanismes des Nations Unies a été déterminant.

J'en veux pour preuve les Accords de paix de Genève sur l'Afghanistan, le cessez-le-feu intervenu entre l'Iran et l'Iraq, qui a permis d'amorcer les négociations directes entre les parties pour appliquer la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, et le progrès qui a été fait récemment dans la recherche d'une solution pacifique aux questions du Sahara occidental, de l'Amérique centrale, du Kampuchea et du Sud-Est de l'Afrique.

En Afrique australe, en raison de notre solidarité avec la République populaire d'Angola, nous suivons avec un très grand intérêt les progrès dans les négociations de paix quadripartites en cours et les perspectives ouvertes par la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de l'esprit constructif, avisé et courageux qui anime le Gouvernement de la République populaire d'Angola dans la recherche d'une solution permanente, équitable et pacifique au conflit.

En dépit des perspectives de négociation actuelles, la communauté internationale devra redoubler d'efforts et faire pression sur l'Afrique du Sud pour la mise en oeuvre rapide du processus d'indépendance de la Namibie et d'établissement d'une société démocratique et multilatérale en Afrique du Sud.

L'évolution positive constatée dans l'approche des conflits ne se fait malheureusement pas sentir partout. Je songe plus particulièrement au Moyen-Orient, où seul le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et la reconnaissance du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination permettront une solution juste et permanente du conflit.

Une fois de plus, nous réaffirmons notre conviction qu'une conférence internationale sur le Moyen-Orient devrait être convoquée dès que possible avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Nous devons également faire état de nos préoccupations à la suite des actes d'agression et d'occupation continus dirigés contre le Timor oriental et de l'impossibilité pour sa population de jouir de ses droits légitimes à l'autodétermination et à l'indépendance.

Nous lançons un appel à l'Indonésie, considérant ses traditions historiques en tant que membre fondateur et champion des principes du Mouvement des pays non

M. Graca (Sao Tomé-et-Principe)

alignés, pour qu'elle coopère avec le Secrétaire général des Nations Unies dans les efforts qui continuent d'être déployés dans le cadre de la résolution 37/30 de l'Assemblée générale pour trouver à ce problème une juste solution.

Depuis le début des années 60, on a mis un accent tout particulier sur la nécessité de procéder à des changements dans les relations économiques internationales, notamment dans les domaines du commerce et des mécanismes de fixation des prix des matières premières, soulignant le principe de la réciprocité des avantages dans le commerce international.

A cet égard, plusieurs initiatives ont été longuement débattues et des décisions importantes ont été prises par l'Organisation des Nations Unies et diverses institutions de son système.

En examinant les divers accords et les diverses résolutions, nous pourrions toutefois conclure qu'il y a trop de solutions partielles et de promesses non tenues.

La crise économique des pays en développement ne leur permet même pas de résoudre leur déficit alimentaire. En même temps, ils se trouvent tous dans une situation telle qu'ils ne peuvent pas honorer leurs obligations au titre du paiement de la dette étrangère ou du service de cette dette. La majorité de ces pays dépendant ainsi de plus en plus d'éléments extérieurs à leur région, leur développement s'en trouve entravé.

A cet égard, la convocation urgente d'une conférence internationale sur la dette étrangère africaine, conformément à la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est de la plus haute importance pour nos pays.

Ces mesures n'ont pas permis de réduire efficacement le fossé séparant les pays développés des pays en développement, ni de corriger les déséquilibres économiques et sociaux actuels dans le monde.

Si, par le passé, les pays industrialisés n'ont pas pu ou n'ont pas voulu faire face aux déséquilibres de structure constatés dans la situation économique mondiale, aujourd'hui il n'est plus possible de continuer à méconnaître la nécessité de prendre des mesures communes si nous voulons aborder efficacement le problème du sous-développement dans son ensemble.

L'interdépendance de tous les pays et le caractère global des problèmes actuels ne sont pas compatibles avec un égoïsme à courte vue qui ignorerait que le développement de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix et de la sécurité internationales.

M. Graca (Sao Tomé-et-Principe)

Etant donné que chaque pays est responsable du type de développement qui répond à ses caractéristiques propres, il est important pour la communauté internationale de prendre une initiative commune pour tous les pays en acceptant la coopération internationale en tant que complément des efforts particuliers de chaque pays, fondée sur les principes démocratiques de solidarité et d'intérêt mutuel.

Parmi les domaines où la coopération internationale est nécessaire, nous pouvons également mentionner la protection de l'environnement. Aujourd'hui, les rapports entre le développement et l'environnement sont indéniables et il est maintenant urgent d'adopter une méthode globale pour aborder le problème et prendre les mesures appropriées.

Nous devons dénoncer la complicité criminelle de certains agents économiques occidentaux et de certains de leurs alliés africains corrompus, qui essaient d'utiliser l'Afrique comme dépotoir des déchets toxiques et radioactifs, et nous espérons que l'examen de cette question au cours de cette session aboutira à une condamnation vigoureuse de telles pratiques.

Cette session de l'Assemblée générale examinera, entre autre, les résultats de l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, adopté en 1986 à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La réunion récente du Comité spécial plénier, qui était chargé par l'Assemblée générale d'évaluer ce programme, a terminé son travail ici au Nations Unies avec des résultats satisfaisants, étant donné qu'il a permis aux intéressés, deux ans après son adoption, de procéder à une analyse en profondeur et de réfléchir ensemble au meilleur moyen de renforcer la coopération entre l'Afrique et la communauté internationale et de permettre le redressement de l'économie appauvrie de l'Afrique.

M. Graca (Sao Tomé-et-Principe)

Tout en reconnaissant le rôle fondamental des gouvernements africains dans l'élaboration des stratégies visant à mettre en oeuvre le programme et en tenant compte de la situation économique grave qui règne actuellement en Afrique, la réunion a souligné, et cela à juste titre, le besoin pour la communauté internationale de prendre d'urgence des mesures pour accélérer la mise en oeuvre du programme au cours des prochaines années, notamment en augmentant les contributions financières à nos pays sur une base fiable et continue, appuyant ainsi les efforts du continent, en particulier dans le domaine de l'agriculture.

Afin de surmonter le sous-développement, nous devons être clairs et logiques dans notre analyse et notre identification des éléments responsables de nos propres erreurs et lutter contre eux. Nous devons reconnaître que la coopération et la solidarité entre pays en développement n'ont pas été suffisamment pris en considération; nous pourrions même dire qu'elles ont été négligées. Nous devons prendre des mesures précises et décisives pour améliorer la coopération Sud-Sud et l'assistance mutuelle en tant que facteurs essentiels dans l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

Dans le cas du continent africain, diverses initiatives ont été prises en vue d'une intégration économique sous-régionale qui doit absolument être renforcée afin de nous permettre de surmonter la balkanisation actuelle qui est l'une des raisons des difficultés que nous éprouvons à réaliser un développement autonome.

D'autre part, nous devons avoir le courage de reconnaître les rapports entre puissances politiques tels qu'ils sont entretenus dans bon nombre de nos pays du tiers monde et du monde sous-développé. Il est indubitable que cette évolution est un phénomène essentiellement culturel qui exige la participation active de citoyens responsables et consciencieux. Nous devons lutter pour répandre et renforcer la démocratie, sans laquelle ne peut s'épanouir l'esprit créateur des peuples, fondement et appui du véritable développement.

A Sao Tomé-et-Principe, nous tentons, à titre expérimental, de faire participer les citoyens à la vie politique, économique et sociale de la nation et de la société. Nous espérons que cette expérience sera un succès.

A la suite d'un débat approfondi, ouvert, critique et franc sur les problèmes qui entravent notre développement économique, nous avons décidé que l'Etat devait se retirer de la gestion des unités productrices et que le citoyen devait être

M. Graca (Sao Tomé-et-Principe)

responsable au premier chef des initiatives prises pour entraîner le redressement économique du pays. D'autre part, nous avons pris une mesure historique pour démocratiser plus largement notre vie politique lorsque nous avons décidé d'octroyer la liberté d'expression à toutes les tendances politiques dans le cadre d'un parti unique. Nous ne rejetons pas l'idée d'une évolution future vers une pluralité des partis, quand le contexte sociopolitique et culturel le justifiera.

Si le climat de tolérance démocratique qui règne dans notre petit pays, comme l'a constaté Amnesty International qui s'est rendue à Sao Tomé-et-Principe il y a quelques semaines sur notre invitation, est pour nous une réalité réconfortante, nous ne pouvons nous empêcher de nous préoccuper de ce qui se passe dans plus de la moitié des pays du monde en ce qui concerne les droits civils et les droits de l'homme, comme l'a révélé ladite organisation dans son rapport, il y a quelques jours, précisément pendant l'année où nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette déclaration historique reconnaît que le respect des droits inaliénables de tous les membres de la famille humaine est à la base de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Bien que les objectifs fixés par la Déclaration puissent avoir semblé trop ambitieux à l'époque, le fait que ces principes soient progressivement passés dans les règles du droit international est aujourd'hui une réalité qui, dans diverses parties du monde, anime et inspire tous ceux qui luttent pour le respect de la dignité inhérente à tous les êtres humains.

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, conscient de ses responsabilités dans ce domaine et désireux de participer au mouvement international général visant à garantir et à protéger les droits de l'homme, a ratifié récemment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, persuadé que tous les droits de l'homme sont indivisibles et étroitement liés entre eux.

Au moment de conclure, nous tenons à souhaiter plein succès à la présente Assemblée, pour qu'elle puisse contribuer efficacement à l'établissement de l'entente entre les hommes et les nations et au progrès matériel et spirituel de l'humanité.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

ALLOCUTION DE L'HONORABLE TOFILAU ETI ALESANA, PREMIER MINISTRE DE L'ETAT  
INDEPENDANT DU SAMOA

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa.

L'Honorable Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre de l'Etat indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Honorable Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Samoa, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. ALESANA (Samoa) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer les félicitations de mon gouvernement à l'occasion de votre élection à vos hautes fonctions. Cette élection est un hommage rendu non seulement à vos qualités personnelles mais aussi au rôle important que vous avez joué dans la renaissance des traditions démocratiques de votre pays et à l'estime dont jouit aujourd'hui l'Argentine dans la communauté mondiale.

Nous tenons aussi à remercier S. E. M. Peter Florin de la manière impeccable dont il a dirigé les travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Le Samoa n'a jamais cessé de faire retentir une note d'espoir et d'optimisme dans ses déclarations depuis son admission aux Nations Unies il y a 12 ans, note d'espoir souvent étouffée par le ton plus pessimiste des doutes et des sombres prédictions des prophètes de malheur. Cependant, nous ne nous sommes pas laissés décourager et notre foi et notre fidélité en les Nations Unies qui incarnent un grand espoir, spécialement pour les petites nations, n'a jamais faibli.

M. Alesana (Samoa)

C'est donc avec un grand plaisir et une vive satisfaction que nous pouvons dire aujourd'hui avec confiance que notre optimisme était fondé. Après des années d'introspection internationale et d'examen critique, nous sommes arrivés à un point où certaines félicitations s'imposent et où on peut dire que la communauté internationale devient à nouveau consciente de l'importance des Nations Unies. Les succès sont là et tous peuvent les constater.

Ces succès que nous devons reconnaître représentent dans bien des cas le résultat d'efforts prolongés et souvent frustrants de la part des intéressés et doivent beaucoup au dévouement, à la patience et à la persévérance du Secrétaire général et de nos fonctionnaires internationaux. A travers les périodes difficiles on a gardé le moral, poursuivi la quête de paix internationale et accompli des progrès.

Il est opportun et approprié que le prix Nobel de la paix ait été décerné aux forces de maintien de la paix des Nations Unies qui pour le monde symbolisent les Nations Unies et leurs objectifs. Nous félicitons le Secrétaire général, son personnel et les pays qui envoient des contingents et, bien sûr, les troupes elles-mêmes dont le stoïcisme héroïque et le sacrifice discret sont trop longtemps passés inaperçus.

Saluons les progrès accomplis dans tant de régions du monde où les problèmes paraissaient insolubles. Il est remarquable qu'à travers le globe, d'un foyer de conflit à un autre, des règlements commencent lentement à se faire jour et les tensions dans le monde diminuent. Il ne fait guère de doute que les facteurs importants dans cette évolution résident dans la réduction des tensions entre les grandes puissances et leur volonté accrue de travailler dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ce qui lui permet de mieux accomplir l'oeuvre envisagée par les artisans de la Charte. Nous reconnaissons et saluons cette évolution fort encourageante des relations internationales. Nous espérons qu'elle continuera et se renforcera et si tel était le cas, il faudrait alors remercier les dirigeants de ces grandes nations de faire preuve de sagacité politique et d'avoir compris que, dans une large mesure, le bien-être du monde dépend d'eux et des actions de leurs pays.

C'est donc avec espoir que nous examinerons brièvement l'évolution de la situation dans les régions troublées du monde.

Le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq est un excellent exemple de coopération entre les grandes puissances, ainsi qu'avec les autres membres du Conseil de sécurité. Sous la direction du Secrétaire général, le Conseil de

M. Alesana (Samoa)

sécurité a persisté avec patience et diplomatie dans la recherche d'un règlement. Un cessez-le-feu a maintenant été conclu, résultat qui paraissait impossible il y a un an. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies sont en place et l'élargissement de la fonction de maintien de la paix dans cette région et en Afghanistan reflète le rôle important que ces forces peuvent jouer dans le monde entier si chacun y met du sien. Il appartient maintenant à l'Iran et à l'Iraq de se concentrer sur l'application intégrale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et de panser les blessures qu'ils se sont infligées mutuellement.

En ce qui concerne l'Afghanistan, on a réalisé les Accords de Genève à la suite, une fois de plus, d'efforts persistants et continus du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez qui, sous les auspices des Nations Unies, ont joué un rôle vital. L'Union soviétique a retiré 50 % de ses forces comme elle l'avait promis, ce qui certes est encourageant, mais elle doit achever le retrait de troupes prévu pour que le processus d'autodétermination commence en Afghanistan. Même si des problèmes subsistent, les progrès vers le rétablissement de la paix dans cette terre déchirée continuent. Et ils doivent être maintenus, car ce n'est que lorsque le combat cessera, lorsque les réfugiés pourront rentrer dans leurs foyers et lorsque le dialogue commencera entre les divers groupes afghans que le peuple de l'Afghanistan pourra enfin vivre normalement et choisir la forme de gouvernement sous lequel il souhaite vivre.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans les négociations sur les problèmes du Sud-Ouest africain et nous sommes fort encouragés par l'amélioration des perspectives d'indépendance de la Namibie. Nous sommes heureux d'apprendre qu'une équipe ira en Namibie pour préparer la présence militaire et civile des Nations Unies dans le Territoire. Enfin les Nations Unies pourront peut-être jouer le rôle qui leur revient en Namibie et le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition pourra accélérer l'acheminement pacifique du Territoire à l'indépendance.

La situation au Sahara occidental est également encourageante grâce aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies et du Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Là-bas, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport annuel,

"une atmosphère propice à un règlement juste et durable ... vient d'être instaurée." (A/43/L, p. 3)

Une fois de plus, nous croyons comprendre que les Nations Unies auront un rôle important à jouer, tant sur le plan militaire que sur le plan civil, et un

M. Alesana (Samoa)

référendum supervisé par les Nations Unies donnera au peuple du Sahara occidental l'occasion de décider librement de son avenir.

En examinant le problème de Chypre, nous constatons qu'une fois de plus la persévérance s'est avérée fructueuse; les dirigeants des deux parties ont accepté de se réunir sans conditions préalables et ces réunions sont en cours. Ils essaieront de parvenir à un règlement négocié du problème d'ici au 1er juin 1989. Les bons offices du Secrétaire général ont été essentiels dans ce processus et ont justifié la confiance que le Conseil de sécurité avait placée en lui en le chargeant de cette mission.

Dans notre propre région, l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie ces derniers mois nous porte à croire qu'il y a de bonnes perspectives de paix et de relations de bon voisinage dans le Pacifique Sud. Les initiatives prises par la France qui ont abouti aux Accords de Matignon et d'Oudinot ont provoqué une transformation spectaculaire de la situation en Nouvelle-Calédonie. On craignait sérieusement une réelle tragédie, mais l'optimisme règne désormais ainsi qu'un esprit véritable d'accommodement et de réconciliation fondés sur le réalisme. Le Forum du Pacifique Sud salue les efforts et l'attitude positive de la Puissance administrante, la France, ainsi que le courage et le leadership des principaux groupes de Nouvelle-Calédonie qui ont permis d'aboutir aux progrès réalisés jusqu'à présent.

Le Samoa occidental appuie fermement le processus actuellement en cours en vue d'aboutir à un acte authentique et concret d'autodétermination pour une Nouvelle-Calédonie réconciliée, de façon à tenir compte des intérêts légitimes de toute sa population, y compris la population autochtone.

M. Alesana (Samoa)

Il existe d'autres régions troublées où le règlement des crises ne semble pas aussi imminent que dans les cas que j'ai mentionnés. A notre avis, ce qui manque peut-être pour progresser dans la recherche d'une solution de certaines au moins de ces crises, c'est une participation plus directe des Nations Unies à cette recherche.

Cela vaut notamment pour la situation au Kampuchea, où l'on voit apparaître certains signes encourageants mais où il reste encore des problèmes à résoudre. Les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont su faire preuve, au sein de la région, de diplomatie et de leadership à propos de cette question. Récemment, ils ont réussi à rapprocher les parties concernées lors de la réunion informelle de Jakarta, convoquée à l'initiative de l'Indonésie. Nous espérons que cela ouvrira la voie à la convocation d'une conférence internationale, de préférence sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies. Les Vietnamiens doivent respecter l'engagement qu'ils ont pris de retirer toutes leurs forces d'ici à 1990; alors le pays sera prêt pour l'autodétermination. Pour cela, la réconciliation nationale s'impose et devrait intervenir sous la direction de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, dans le cadre d'un accord quadripartite représentant toutes les parties en cause. Il faut également que des dispositions efficaces soient prises pour empêcher tout retour aux politiques et pratiques en vigueur il n'y a pas si longtemps encore et universellement condamnées. Ce processus devrait se dérouler sous la supervision des Nations Unies, dans le cadre de leur mission de maintien de la paix.

La péninsule Coréenne fait également l'objet de certaines initiatives encourageantes. Le Président Roh a récemment proposé une réunion des Présidents du Nord et du Sud, et il est vrai qu'un dialogue direct est essentiel à toute recherche pacifique d'une solution. Ici encore, nous pensons que le cadre des Nations Unies est souvent celui qui offre les meilleures chances de réconciliation et, dans l'intérêt de l'universalité, que nous appuyons vigoureusement, nous espérons que, dans un avenir proche, la Corée du Nord et la Corée du Sud seront représentées à l'Organisation.

La République de Corée mérite d'être félicitée pour la façon dont elle a assuré le déroulement des jeux Olympiques, qui ont pris fin triomphalement il y a une quinzaine de jours - preuve indiscutable de la compétence de la Corée du Sud sur le plan international.

M. Alesana (Samoa)

Les Nations Unies ont un rôle décisif à jouer s'agissant de la situation au Moyen-Orient, région dont les problèmes continuent d'échapper à toute solution et marquée récemment par une recrudescence des tensions à la suite du soulèvement dans la Rive occidentale, alimenté par des années de frustrations et la réaction qu'il suscite. La violence de ces événements montre à l'évidence que des efforts vigoureux doivent être faits pour trouver un règlement à cette situation de plus en plus explosive. Une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, nous semble la meilleure approche. Il est impératif qu'Israël reconnaisse le droit des Palestiniens à l'autodétermination ainsi que leur droit à l'établissement de leur propre Etat. Réciproquement, les Palestiniens doivent reconnaître le droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Les deux parties doivent renoncer à la violence et recourir, pour changer, au dialogue.

Le Liban est une autre région où les perspectives de paix sont plutôt précaires actuellement. Ce malheureux pays continue d'être dévasté et divisé, et la situation qui y règne n'incite guère à l'optimisme. Nous demandons une fois de plus à tous ceux qui exploitent la crise du Liban de cesser de le faire et de s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires. D'autre part, les troupes de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) doivent être à même d'accomplir leur tâche sans être harcelées ni menacées de mort.

En Amérique centrale, les progrès réalisés sur la voie d'un règlement pacifique semblent, malheureusement, être au point mort. Il existait pourtant des signes encourageants, les grandes lignes d'un plan de paix ayant été péniblement ébauchées dans le plan régional de paix - Esquipulas II - adopté par les présidents des cinq pays d'Amérique centrale. Ce plan repose sur le plan Arias, élaboré par le Président Oscar Arias, du Costa Rica. Les efforts de paix du Président Arias lui ont valu le prix Nobel de la paix, et nous avons espéré que cela favoriserait le processus de paix dans la région. Nous espérons voir l'enthousiasme renaître et le dialogue reprendre pour que les aspirations des peuples de l'Amérique centrale à vivre dans la démocratie et dans la paix puissent enfin se réaliser.

En Afrique du Sud, tant que l'on ne sera pas parvenu à faire comprendre au Gouvernement sud-africain qu'il doit abandonner l'apartheid sous toutes ses formes et manifestations, toute solution sera impossible. Ce gouvernement doit se rendre compte qu'il n'existe aucun moyen de réformer l'apartheid et que la seule solution

M. Alesana (Samoa)

est de l'éliminer complètement. La situation ne cesse de se détériorer en raison de la répression sans cesse accrue qui exacerbe les tensions au point que la situation risque d'exploser à tout moment. Le Gouvernement sud-africain doit libérer Nelson Mandela, maintenant âgé de 70 ans et malade, ainsi que les autres prisonniers politiques; il doit lever l'interdit frappant les organisations anti-apartheid bannies, créant ainsi des conditions propices au dialogue. Le dialogue et la renonciation à la violence et à la répression sont la première étape et le moyen le plus sûr d'instaurer le climat nécessaire à la recherche d'une solution.

Malgré la condamnation internationale dont il fait l'objet, le régime sud-africain est résolument décidé à continuer, par tous les moyens dont il dispose, de mépriser totalement et sans vergogne les droits de l'homme fondamentaux. De l'avis du Samoa-Occidental, une telle intransigeance justifie l'adoption de nouvelles sanctions économiques de portée plus large contre l'Afrique du Sud.

S'il est certain que l'Afrique du Sud est l'exemple le plus flagrant de déni des droits de l'homme auquel nous ayons affaire, cela ne doit pas nous faire oublier pour autant les autres violations des droits de l'homme commises à travers le monde. L'Organisation des Nations Unies doit veiller à ce que les souffrances et l'inhumanité qui vont de pair avec les violations des droits de l'homme soient examinées et éliminées où qu'elles se produisent.

Les droits de l'homme sont l'un des domaines où nous espérons voir les Nations Unies jouer un rôle plus important, car nous pensons qu'une action plus décisive de l'Organisation dans ce domaine renforcerait la confiance du monde et, partant, le potentiel des Nations Unies.

Le 10 décembre, nous célébrerons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais il n'y a pas lieu de pavoiser lorsqu'on considère les pratiques qui ont cours actuellement dans le monde. Les instruments de défense des droits de l'homme n'ont pas été les seuls à proliférer, les pratiques inhumaines l'ont fait aussi.

M. Alesana (Samoa)

Ce sinistre paradoxe se retrouve dans l'emploi récent d'armes chimiques dans les guerres entre les peuples. Cette pratique tourne en dérision la dignité même de l'humanité et doit être bannie à jamais. Nous notons avec plaisir la proposition présentée ici-même par le Président Reagan de convoquer une conférence des parties au Protocole de Genève de 1925 et l'appui qu'elle a reçu de M. Chevardnadze. Bien sûr, il est impératif aussi que l'on poursuive l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques et qu'on l'achève le plus tôt possible.

L'un de nos meilleurs espoirs cette année réside dans la perspective d'une ère toute nouvelle de désarmement. Malgré l'absence de résultats concrets de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous sommes grandement encouragés par la baisse des tensions entre les superpuissances qui a conduit à un accord sur le démantèlement de toute une catégorie de missiles conformément au Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée; le Traité FNI représente une percée qui, nous le croyons, annoncera de nouvelles conceptions du désarmement. Des progrès importants ont déjà été accomplis vers la conclusion d'un accord START qui réduirait de 50 % les arsenaux nucléaires stratégiques des grandes puissances. Les deux pays ont accepté des procédures de vérification qui par le passé auraient été inacceptables. Dans ce cadre, les deux pays sont même allés jusqu'à organiser des échanges au niveau des chefs d'état-major des deux armées. Cette attitude plus souple et plus raisonnable devrait non seulement ouvrir la voie à de nouvelles réductions de leurs propres arsenaux toujours impressionnants mais, nous l'espérons, encouragera d'autres Etats dotés d'armes nucléaires à entamer un processus de désarmement nucléaire. De même, nous espérons que les Etats non dotés d'armes nucléaires qui aspirent à en posséder comprendront la futilité de l'acquisition de ces instruments de guerre dont ils n'ont pas l'usage et qui sont en fin de compte inutiles. Nous espérons bien qu'il y aura une confiance renouvelée dans le Traité sur la non-prolifération, Traité qui mérite l'appui de toutes les nations qui veulent un monde exempt d'armes nucléaires. Cela est d'une importance cruciale notamment pour les Etats petits et vulnérables du monde. Cette année nous commémorons le vingtième anniversaire de l'adoption de ce traité qui a représenté une barrière efficace à l'acquisition d'armes nucléaires par d'autres Etats. Au cours de ses 20 années d'existence, il n'y a pas eu de nouvel Etat doté d'armes nucléaires et plus de 130 Etats ont adhéré au Traité et se sont engagés à

M. Alesana (Samoa)

ne pas acquérir d'armes nucléaires. Le Traité doit être renforcé et d'autres pays doivent y adhérer.

Il est toujours urgent de parvenir à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, traité interdisant tous les essais nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à jamais. Tous les jours, nous nous rendons compte à quel point nous sommes restés aveugles aux destructions que nous avons déjà provoquées sur Terre; notre inquiétude grandit et nous comprenons mieux que jamais que tous les essais nucléaires doivent cesser. Ils doivent cesser non seulement parce que la mise au point de nouvelles armes nucléaires n'est pas souhaitable, mais aussi à cause des dégâts causés sur terre par ces essais et dont la plupart n'ont même pas encore été détectés par les scientifiques. Après tout, les scientifiques ont bien admis eux-mêmes qu'ils se sont trop souvent trompés par le passé et qu'il y a encore beaucoup à apprendre sur l'environnement.

Dans le Pacifique Sud, nous nous demandons depuis des années avec inquiétude quels sont les effets des essais nucléaires français dans la région. Une fois de plus nous demandons leur cessation. Nous ne croyons pas à l'ensemble des hypothèses sur lesquelles reposent ces essais; nous ne voyons donc pas pourquoi nous devrions en subir les effets. Nous ne pensons pas que les armes nucléaires devraient exister et nous pensons que celles qui existent devraient être détruites. La préservation de notre environnement, tel que Dieu nous l'a confié à l'origine, est d'une importance capitale non seulement pour notre région mais pour le monde entier.

Nous avons commencé à comprendre, grâce à des événements récents, que nous sommes tous interdépendants sur le plan écologique; des événements qui se produisent dans une région du monde peuvent avoir des conséquences écologiques de l'autre côté de la planète. Si l'on jette des sacs de plastique dans l'un des océans ceux-ci peuvent tuer la vie marine dans d'autres océans; des fumées provenant de la pollution industrielle dans un pays provoquent des pluies acides qui détruisent les forêts dans d'autres pays situés à des milliers de kilomètres. La déforestation dans le monde entier peut être non seulement la cause d'érosion et d'inondations à des milliers de kilomètres mais elle se produit à une si grande échelle qu'elle menace de modifier le climat du monde entier à tout jamais.

Il est vraiment paradoxal qu'au moment même où nous constatons une évolution qui nous donne des raisons de penser que nous pouvons éviter l'holocauste nucléaire que nous avons tous craint pendant des années, nous commençons à nous rendre

M. Alesana (Samoa)

compte que nous avons peut-être semé irrévocablement les graines de la destruction sur terre de bien d'autres façons et qu'il est peut être trop tard pour réparer les dégâts déjà causés.

Selon les scientifiques, la disparition graduelle de la couche d'ozone et l'effet de serre qui en résulte sont provoqués par l'effet cumulé de nos polluants. Ce qui est vraiment terrifiant c'est que certains scientifiques estiment que les dégâts que nous constatons aujourd'hui représentent la conséquence de ce que nous avons fait il y a 30 ans alors que les polluants étaient beaucoup moins nombreux et moins puissants qu'ils ne le sont aujourd'hui, et que ce seront nos enfants qui subiront les conséquences les plus graves de nos activités actuelles.

N'est-il pas tragique que nos enfants, ou leurs descendants, héritent d'une Terre noyée dans un nuage mortel de polluants toxiques; entourée d'eaux infestées de poisons; infestée d'animaux morts ou mourants; dépourvue d'arbres; avec des sols épuisés, privés d'éléments nutritifs, des terres désertifiées ou envahies de toxines; et de vallées, de rivières et de lacs où s'amoncellent les déchets? Car c'est cela qui risque de se produire si nous ne nous rendons pas compte rapidement que les catastrophes que nous connaissons sont une façon pour notre mère la Terre, souffrante et épuisée, de nous dire en gémissant "qu'elle n'en peut plus".

Nous compatissons avec les nations - Bangladesh, Jamaïque, Mexique, République dominicaine et Soudan - qui ont subi les tragédies les plus récentes; mais nous courons un risque grave si nous ignorons ces avertissements et tous les autres signes que nous avons déjà constatés. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par le Premier Ministre Brundtland, a clairement décrit la situation et nous devons agir. Tant les nations riches que les nations pauvres, le Nord que le Sud sont coupables. Le développement à l'avenir doit se faire en tenant compte des questions d'environnement.

Nous nous félicitons de la déclaration du Premier Ministre du Canada, M. Mulroney, annonçant la création par le Canada d'un centre destiné à promouvoir la notion d'un développement compatible avec l'environnement sur le plan international et l'appui de son pays à l'étude d'une banque mondiale de la conservation en collaboration avec la Banque mondiale, car les préoccupations écologiques doivent être partie intégrante des efforts de développement. Nous appuyons les appels lancés en faveur d'une conférence de haut niveau des Nations Unies sur les questions relatives à l'environnement, et cela le plus tôt possible.

M. Alesana (Samoa)

Bien que nous ayons dit que le Nord comme le Sud sont coupables de déprédations et de détériorations écologiques, les raisons sont généralement différentes dans les deux régions. Dans les pays développés, lorsque l'environnement n'est pas respecté, c'est le plus souvent dans un souci de confort, et quelquefois à des fins sportives ou cupides. La cupidité et les expédients étaient certes les raisons qui ont récemment motivé les tentatives faites pour exporter des déchets toxiques du Nord vers le Sud. Certes, les pays du Sud ne sont certainement pas dénués de motivations peu avouables, mais très souvent leurs populations ne cherchent qu'à survivre.

Nous devons de toute urgence faire face aux inégalités de la situation économique mondiale. Ce sont les pays les moins développés qui ressentent le plus fortement ces inégalités, mais tous les pays en développement souffrent d'une croissance faible ou négative, d'une baisse du prix des produits de base, et d'une dégradation des termes de l'échange, pour ne citer que quelques problèmes. Il faut espérer que la stratégie de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies et d'autres initiatives internationales aborderont de manière plus efficace la question du sort économique des nations les plus pauvres.

J'ai commencé cette déclaration en réaffirmant notre confiance et notre engagement à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de ses travaux. Il ne fait aucun doute que c'est la loyauté de tous ses membres à son égard qui permettent à l'Organisation des Nations Unies de progresser dans ses travaux. Le succès de la réforme et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dépend de l'appui moral et financier de ses membres. Il est temps aujourd'hui de consolider les progrès déjà accomplis. Nous sommes heureux de voir que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont maintenant disposés à payer leurs arriérés et à remplir leurs obligations financières envers l'Organisation des Nations Unies. Nous demandons instamment à tous les Membres de s'acquitter également de leurs obligations.

L'esprit du multilatéralisme semble renaître et doit être entretenu, car il doit être enfin évident pour toutes les nations que l'époque de la rhétorique et de la propagande est révolue et que l'heure de la coopération a sonné.

Le Secrétaire général dans son rapport de l'an dernier a déclaré que c'est comme si :

"sur une mer périlleuse, un vent léger mais favorable était revenu gonfler les voiles du frêle esquif qui transporte l'humanité." (A/42/L, p. 2)

M. Alesana (Samoa)

ce qui traduisait un espoir, si faible fût-il. Cette année, il est en mesure de dire que :

"Ayant manoeuvré avec prudence et patience, le navire n'est pas loin d'aborder à des plages propices." (A/43/L, p. 2)

Ce qui signifie un avenir plein d'espoir. En fait, nous sommes d'accord, et bien qu'il reste encore des écueils à éviter, il est beaucoup plus probable que nous arriverons à bon port, car le climat international actuel est bon ou, comme nous disons au Samoa :

"Un vent favorable souffle. Que le navire soit dirigé par un timonier compétent et expérimenté."

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

L'honorable Tofilau Eli Alesana, Premier Ministre de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, est escorté de la tribune.\*

M. ADOUM (Tchad) : Je voudrais joindre la voix de la délégation tchadienne à celles des représentants qui m'ont précédé à cette tribune pour adresser à M. Dante Caputo nos très sincères félicitations pour sa brillante élection à la présidence de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. La délégation tchadienne se félicite doublement de son élection du fait de sa vaste expérience des relations internationales, car il a déjà donné, en tant que ministre des relations extérieures de son pays, la mesure de sa compétence et de ses qualités diplomatiques et aussi du fait des relations excellentes qui existent si heureusement entre son beau pays et le Tchad. Eu égard à cette confiance que la communauté internationale place en son pays et en lui personnellement, je n'ai aucun doute que les travaux de cette session seront conduits avec tact, doigté et efficacité. Qu'il soit donc assuré de l'entière collaboration de ma délégation dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités.

Je voudrais aussi exprimer les remerciements de ma délégation à son prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, qui a su diriger avec grand esprit de compromis les travaux de la quarante-deuxième session.

---

\* M. Cabral (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

M. Adoum (Tchad)

Ma délégation rend, enfin, un hommage spécial et mérité à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, pour ses efforts inlassables au service de la paix et pour la promotion du développement.

Lorsque les pères fondateurs des Nations Unies signaient, le 26 juin 1945, la Charte de l'Organisation, leurs objectifs, clairement définis dans l'Article 1, étaient principalement la paix et le développement.

Le 25 mai 1963, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine leur emboîtaient le pas en consacrant les mêmes principes dans la Charte d'Addis-Abeba.

La rencontre de ces idéaux de paix aurait dû normalement éviter à nos Etats les malheurs qu'ils ont connus, n'étaient-ce les comportements irresponsables que d'aucuns ont adoptés et leur poursuite d'intérêts immédiats égoïstes.

Quand bien même des divergences de vues persistent au sein de la communauté internationale, l'année 1988 aura néanmoins vu une nouvelle orientation dans les rapports internationaux. En effet, ici et là, semble souffler un air de paix. Si ces tendances se consolident, notre monde aura ainsi connu une ère de détente qui avait disparu de la scène internationale depuis des années.

A ce chapitre, s'inscrit nécessairement la nouvelle approche des relations entre le Tchad et la Libye. Les représentants se souviendront des années de souffrance que le peuple tchadien a connues, des joutes et oppositions tant oratoires que militaires qui ont marqué les rapports entre deux pays que l'histoire et la géographie condamnent à vivre côte à côte, que des relations séculaires de voisinage et de fraternité unissent et qui n'auraient dû avoir entre eux que des rapports de bon voisinage et de coopération que consacrent les Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Adoum (Tchad)

Comme on le sait, le Tchad a toujours manifesté une volonté de dialogue dans la recherche des solutions au différend qui oppose les deux pays. Cette volonté d'ouverture, longtemps ignorée, a finalement rencontré un écho favorable chez nos frères libyens qui ont répondu à travers la déclaration que le colonel Khadafi a faite à Tripoli le 25 mai 1988.

Sur cette nouvelle base, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dans sa résolution AHG/174 (XXIV), a modifié en conséquence le mandat du Comité ad hoc sur le différend Tchad-Libye en lui assignant, dans son paragraphe 5, les objectifs suivants : premièrement, la création d'un climat de confiance et d'une dynamique de dialogue par le rapprochement des deux parties au différend; deuxièmement, la normalisation des rapports entre les deux Etats, notamment aux plans politique, diplomatique et de la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun; troisièmement, la reconduction et la consolidation du cessez-le-feu par les moyens et mesures appropriés.

Ce processus commença par les rencontres bilatérales qui eurent lieu à Libreville, sous les auspices de S. E. M. Al-Hadj Oumar Bongo, Président de la République gabonaise et Président du Comité ad hoc de l'OUA sur le différend Tchad-Libye. Des gouvernements amis offrirent également une médiation discrète qui aboutit finalement au rétablissement, le 3 octobre 1988, des relations diplomatiques entre la République du Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne.

Dans le Communiqué conjoint publié à cet effet, les deux pays ont réaffirmé leur ferme volonté de respecter scrupuleusement le cessez-le-feu du 11 septembre 1987, et de régler, par la voie pacifique, leur différend territorial dans le respect des principes des Chartes de l'ONU et de l'OUA et conformément à la résolution AHG/174 (XXIV) du vingt-quatrième sommet de l'OUA, en collaborant avec le Comité ad hoc de l'OUA, dans un esprit de responsabilité et de compréhension.

La volonté politique et la disponibilité constante du Gouvernement tchadien, alliées aux actions persévérantes de conciliation des pays amis et du Comité ad hoc de l'OUA sur le différend, ont donc contribué, de manière effective et positive, à la création de cette nouvelle atmosphère de rapprochement et de paix entre les deux Etats frères.

Aussi ma délégation profite-t-elle de cette tribune pour manifester, d'une part, au nom du Gouvernement et du peuple tchadiens, toute sa gratitude à ces pays amis pour n'avoir épargné aucun effort pour amener le Tchad et la Libye à renouer leurs relations, et, d'autre part, pour exprimer un hommage spécial et ses sincères remerciements à S. E. le Président Gnassingbe Eyadema du Togo pour le rôle

M. Adoum (Tchad)

éminemment positif qu'il a bien voulu jouer dans l'amorce de cette dynamique de paix. Qu'ils soient tous assurés d'avoir rendu par leur geste un grand service au peuple tchadien qui, de tout temps, n'a aspiré qu'à la paix pour se consacrer à la bataille du développement.

Aussi espérons-nous que le pas ainsi marqué sera poursuivi et consolidé pour un triomphe définitif de la paix. Enfin, je tiens à réaffirmer que le Tchad, pour sa part, reste disponible et disposé à poursuivre cette nouvelle dynamique en vue de la normalisation des rapports entre les deux pays frères et d'un règlement juste et durable du différend qui l'oppose à la Libye sur la région d'Aouzou, et ce conformément au processus engagé dans le cadre de la résolution AHG/174 (XXIV) de l'OUA. Pour ce faire, mon gouvernement réaffirme aussi sa franche coopération et son appui total aux efforts inlassables et louables du Comité ad hoc de l'OUA pour mener à bien sa noble mission.

Le peuple tchadien aspire profondément à la paix pour se consacrer à la bataille contre le sous-développement. Il s'agit, pour le Tchad, d'un véritable combat eu égard à la nature peu clémente et aux conséquences désastreuses de la guerre. En plus du poids de la guerre, épidémies, désertification, sécheresse, sauteriaux, chenilles, criquets et inondations sont les maux dont le pays a souffert ces dernières années. Pour la campagne agricole en cours, il y a peu de chance que les récoltes soient bonnes, car les pluies, venues tardivement, sont tombées si abondamment en août que plusieurs régions du pays se sont retrouvées sous l'eau. Les dégâts enregistrés sont importants : 68 816 personnes sinistrées, dont environ 10 000 à Ndjama, capitale de mon pays, 67 personnes mortes et plusieurs dizaines de blessés, 3 416 têtes de bétail portées disparues, plus de 158 villages inondés, 20 539 habitations détruites, plus de 12 417 hectares cultivés complètement inondés, dont l'impact néfaste se fera sentir sur la récolte.

La menace acridienne plane à nouveau sur les cultures qui ont échappé aux inondations. Dans plusieurs régions du pays, des risques de famine s'annoncent du fait de ce fléau. Déjà, avant la saison des pluies, les chaleurs torrides des mois de mars, avril et mai avaient provoqué une épidémie de méningite qui avait coûté la vie à de nombreuses personnes, notamment des enfants.

Ces diverses calamités, ajoutées donc aux effets néfastes de la guerre, portent des coups sérieux à l'économie nationale. Celle-ci repose déjà sur des bases fragiles avec le coton comme seul produit d'exportation et l'élevage qui reste encore mal maîtrisé. Avec les cours mondiaux du coton encore bas, l'Etat a

M. Adoum (Tchad)

dû renoncer aux recettes que lui procurait l'exportation de la fibre, créant ainsi un sérieux déficit budgétaire.

Quant à l'élevage, deuxième mamelle du Tchad, exposé à toutes les calamités qui frappent la zone sahélienne, il connaît actuellement de profondes améliorations tant pour l'organisation des éleveurs, le contrôle sanitaire, la gestion des points d'eau et des pâturages, que pour une meilleure maîtrise de l'exportation du bétail sur pied vers les pays voisins.

La maîtrise des facteurs de développement passe par l'éducation et la santé des populations. Le Gouvernement de la République du Tchad en est conscient et recherche actuellement les moyens de parvenir à la santé pour tous en l'an 2000. A cet effet, la santé maternelle et infantile, les soins de santé primaires et la prévention constituent les éléments fondamentaux de notre politique sanitaire.

L'éducation, pour sa part, figure parmi nos priorités. Le Tchad, qui a vu toutes ses infrastructures détruites par la guerre sait parfaitement le rôle primordial de l'éducation dans le développement. En dépit de ses moyens limités, le Gouvernement s'est d'abord attaché à la renaissance du système scolaire avant de songer à la réhabilitation des infrastructures. Comme dans tous les autres secteurs, nous avons bénéficié de concours financiers et matériels appréciables tant des pays amis que des organisations internationales. C'est dire que nos efforts ont toujours été soutenus par les donateurs qui comprennent nos difficultés et nous font confiance.

A cet égard, ne convient-il pas de rappeler que les conférences de Genève en novembre 1982 et décembre 1985 sur l'assistance au Tchad, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et les réunions sectorielles de suivi en décembre 1987 et février 1988 ont permis au Tchad de passer de la phase de réhabilitation au stade de reconstruction et, partant, d'envisager le développement dans le cadre de son plan intérimaire de développement. Dans le même contexte, et conformément à la résolution 42/200 adoptée le 11 décembre 1987 par l'Assemblée générale, le Gouvernement tchadien organisera les 14, 15 et 16 décembre 1988, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, une table ronde de donateurs pour l'assistance à la réhabilitation, au relèvement et à la reconstruction de la région septentrionale du Tchad, le Borkou-Ennedi-Tibesti, région considérablement ravagée par la guerre et les calamités naturelles. Au nom du Gouvernement de la République du Tchad, je voudrais inviter les membres de la

M. Adoum (Tchad)

communauté internationale à participer massivement et activement à cette table ronde pour la reconstruction de cette importante région du pays. Le Tchad, qui a déjà bénéficié du précieux concours de la communauté internationale dans sa phase de réhabilitation, sait qu'il peut compter sur ses amis et ses partenaires.

M. Adoum (Tchad)

C'est aussi l'occasion pour nous de remercier, ici, très sincèrement les pays amis et les autres donateurs et de leur exprimer notre profonde gratitude, car, dans les situations d'urgence comme dans les financements de nos projets de reconstruction et de développement, leurs aides et leurs crédits de développement nous ont été d'un apport précieux. Aussi le peuple tchadien leur sera-t-il toujours reconnaissant.

Bien que la conjoncture économique internationale soit peu favorable et malgré la détérioration croissante des termes de l'échange, le Tchad continue à espérer en un avenir meilleur, pour peu que les lois du marché cessent de répondre à la spéculation pour ne tenir compte que de vrais éléments d'appréciation : une offre réelle face à la demande réelle. Une telle approche permettrait, sans nul doute, de corriger l'instabilité des cours des matières premières et de garantir aux pays en développement des recettes stables. C'est là aussi un effort louable que les pays développés devraient faire en plus de l'assistance qu'ils apportent au tiers monde. Ce faisant, les pays en développement parviendront à une croissance réelle qui, indubitablement, les conduira sur la voie du développement.

Or, loin s'en faut, la situation économique internationale demeure un sujet important de préoccupation. En effet, si l'on considère que l'environnement économique s'est quelque peu amélioré, avec, en particulier, la poursuite de la croissance dans les pays industrialisés, de profonds déséquilibres persistent et freinent les chances d'une quelconque reprise dans la plupart des pays en développement.

Les perspectives demeurent sombres notamment pour les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui voient, en effet, leur avenir lourdement hypothéqué par l'énorme fardeau de la dette, l'instabilité et les taux généralement bas des cours des produits de base, principale origine de leurs ressources.

En dépit des difficultés conjoncturelles grandissantes et d'un environnement externe défavorable, ces pays sont devenus des exportateurs nets de capitaux vers les pays développés et les institutions financières internationales. Il est donc fondamental et urgent que les gouvernements, non par humanisme mais compte tenu de l'interdépendance accrue et dans l'intérêt bien compris de tous, envisagent des solutions concertées, justes et durables pour combler le profond fossé qui sépare les riches des pauvres.

L'Afrique, pour ce qui la concerne, reste, malgré l'attention particulière dont elle a bénéficié il y a deux ans, par l'adoption du Programme d'action des Nations Unies, un continent en marge du développement, du fait de la conjonction d'une série de facteurs négatifs.

M. Adoum (Tchad)

En effet, malgré les lourds sacrifices consentis par nos pays pour l'ajustement de leurs économies, les résultats escomptés dans l'exécution des termes de ce contrat n'ont pas été à la hauteur des espoirs mis ou fondés dans ce programme. Bien au contraire, le niveau de vie a baissé, la pauvreté a étendu son empire, entraînant par la même occasion des risques politiques graves.

Néanmoins, il y a lieu d'espérer, une fois de plus, à la lumière des recommandations des travaux de la session du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale qui viennent de se conclure, que les partenaires de l'Afrique manifesteront la volonté politique nécessaire pour concrétiser leurs engagements antérieurs, contribuant ainsi à la réalisation de cette exaltante oeuvre commune.

L'Afrique demeure également, en sus des difficultés économiques graves, la victime des fléaux naturels et de catastrophes. Ceux-ci, en effet, de manière concomittante ou alternative, sapent tout effort, remettent systématiquement en cause les progrès réalisés et annihilent les acquis. Il s'agit de la sécheresse des années récentes, des inondations et des déprédateurs.

Ainsi, dans certaines régions du continent, les pluies généralement considérées comme un don du ciel, une bénédiction divine, surtout à une période où la sécheresse avait fait des ravages, se sont transformées en véritables cauchemars pour les populations. Les fortes précipitations ont, en effet, eu de graves conséquences sur le plan humain et matériel, économique et social, et des impacts négatifs plus profonds, même sur les cultures, ne peuvent être exclus.

S'agissant des pays membres du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la combinaison des facteurs tant naturels que dus à l'environnement économique international a mis à rude épreuve leurs économies et compromis leurs efforts de développement. Toutefois, nos pays sont résolus à conjuguer les efforts pour mieux affronter les défis. En effet, comme l'a rappelé S. E. le Président Al-Hadj Hissein Habré, Président en exercice du CILSS :

"La sécheresse ne doit pas être considérée comme l'image récurrente d'un mal fatidique invincible mais comme celle de l'effort permanent, du combat solidaire et de la volonté collective de vaincre."

Je saisis l'occasion pour adresser, au nom de S. E. Al-Hadj Hissein Habré, Président en exercice du CILSS, notre reconnaissance aux pays, organisations internationales et non gouvernementales qui n'ont cessé de manifester ardemment et constamment leur appui à nos efforts tant individuels que collectifs. La partie n'est pas cependant gagnée et les menaces planent toujours, notamment en ce qui concerne le volet agricole et alimentaire.

M. Adoum (Tchad)

Aussi, conformément à l'esprit et à la lettre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, les pays de la sous-région se sont engagés à poursuivre activement une coopération dynamique dans les institutions à caractère spécifique telles que la Commission du bassin du lac Tchad, l'Autorité du bassin du Niger, l'Union douanière économique des Etats de l'Afrique centrale, qui ont tenu leurs différentes assises à N'Djamena en octobre 1987, en décembre 1987 et janvier 1988. Cependant, aussi louables et généreuses soient-elles, les bonnes volontés qui sous-tendent ces entreprises ne suffisent pas pour parvenir à de grandes réalisations.

Le Gouvernement de la République du Tchad a suivi avec intérêt et encouragement l'évolution de la situation politique internationale caractérisée par des perspectives favorables pour la solution des conflits qui menaçaient dangereusement la paix dans certaines parties de notre planète, partant celle du monde. Des progrès appréciables ont été, certes, réalisés çà et là, grâce aux efforts inlassables déployés par notre organisation, notamment par son dynamique Secrétaire général, avec l'appui efficace de la communauté internationale. L'évolution positive de la situation en Afghanistan et le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq constituent, à n'en pas douter, des exemples concrets, édifiants et heureux.

Ma délégation se félicite de la conclusion des Accords de Genève sur l'Afghanistan et espère que ceux-ci seront respectés et exécutés intégralement pour permettre à ce pays de retrouver la paix et la quiétude. Ce faisant, les nombreux réfugiés pourront retourner dans leur pays et le peuple afghan pourra librement s'atteler à son avenir.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Adoum (Tchad)

L'année 1988 sera considérée, sans doute, par beaucoup d'entre nous comme marquant un tournant positif dans le meurtrier conflit Iran-Iraq. Le cessez-le-feu intervenu le 20 août 1988 consacre les efforts patients et persévérants de notre organisation et des pays épris de paix.

Le Gouvernement tchadien appuie sincèrement ces remarquables initiatives pour la mise en oeuvre effective et rapide de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit. A cet effet, ma délégation exhorte l'Iran et l'Iraq à la paix par le dialogue continu.

Faute de solution, l'Assemblée générale examinera, cette année encore, la question du Kampuchea. En effet, malgré les efforts déployés par la communauté internationale conformément aux dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies, aucune solution à la question n'a pu être trouvée pour permettre au peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination, à l'abri de toute ingérence extérieure.

La délégation tchadienne espère que les récentes démarches entreprises par les pays de la région aideront à la recherche d'une solution juste et durable à cette question qui continue de préoccuper la communauté internationale.

Le Tchad appuie ici et ailleurs toute initiative et tous efforts tendant à régler pacifiquement et définitivement la question. Telle est également la position de la délégation tchadienne en ce qui concerne la péninsule coréenne et Chypre.

Si des lueurs d'espoir pointent à l'horizon pour certaines des situations qui préoccupent la communauté internationale, il est dommage de constater encore l'absence de progrès en ce qui concerne le Moyen-Orient, cet autre brûlant foyer de tension et de préoccupation au coeur duquel demeure le problème palestinien. La détérioration de la situation dans les territoires occupés prend des dimensions de plus en plus inquiétantes et domine l'actualité dans cette partie du monde. Le Tchad, en ce qui le concerne, a toujours soutenu la cause du peuple palestinien, tel qu'il ressort clairement de la déclaration faite devant le dernier Sommet islamique à Koweït par S. E. Al-Hadj Hissein Habré, Président de la République du Tchad :

"La République du Tchad est solidaire de la lutte légitime du peuple palestinien et, dans cette perspective, nous soutenons l'idée d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies."

M. Adoum (Tchad)

En Amérique centrale, la délégation tchadienne estime que les efforts des pays de cette région méritent d'être poursuivis et encouragés dans le sens de la paix et de la coopération au bénéfice des peuples de cette partie de notre globe.

L'Afrique, outre ses problèmes écologiques, économiques et d'endettement, est aussi confrontée à des problèmes politiques et conflits qui ne cessent de la secouer et de la préoccuper. Je veux parler essentiellement des problèmes lancinants et insupportables en Afrique australe, en général, et du sort du peuple namibien, en particulier, qui continuent d'ailleurs de figurer en bonne place à l'ordre du jour de notre Assemblée.

En effet, une situation dramatique perdure dans cette partie de l'Afrique, en dépit et au mépris de l'opinion internationale. Le régime raciste et vil de Pretoria continue, avec opiniâtreté, de renforcer l'odieux système d'apartheid, déniait ainsi à la majorité noire ses droits fondamentaux. Alors que la communauté internationale a réaffirmé, à maintes reprises, que l'élimination de l'odieux système d'apartheid en Afrique du Sud et l'indépendance de la Namibie étaient ses principales priorités, il n'en est encore rien, car le pouvoir anachronique y résiste et empêche la réalisation rapide de cette volonté inébranlable du monde civilisé.

Ma délégation est indignée, donc, de constater la persistance de cette triste situation et la perpétuation des crimes contre la majorité. Aussi espère-t-elle que les pays épris de paix et de justice et la communauté internationale entière exerceront les pressions absolument indispensables, tant politiques qu'économiques, pour l'abolition de ce crime barbare contre l'humanité et pour l'avènement, en Afrique du Sud, d'une société multiraciale et égalitaire.

Quant au sort du peuple namibien, privé de son droit à l'indépendance et pillé par l'Afrique du Sud raciste depuis de longues années, ma délégation fonde l'espoir sur les récents contacts et les démarches en cours pour voir entrer en application, sans délai, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pour une Namibie indépendante et souveraine, sous la conduite de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul et authentique représentant.

L'Afrique du Sud raciste doit également mettre fin à ses activités déstabilisatrices et à ses actes d'agression contre les pays voisins.

S'agissant du Sahara occidental, le Tchad encourage les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies et le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue de parvenir à une solution honorable et durable.

M. Adoum (Tchad)

Je ne saurais terminer mon propos sans adresser un mot de félicitation aux forces de maintien de la paix des Nations Unies qui viennent d'être désignées lauréates du Prix Nobel de la paix. En agissant ainsi, le Comité Nobel a entendu rappeler au monde entier les valeurs que nous nous devons d'attacher à la paix. La paix est essentielle et indispensable à chacun d'entre nous, individu ou Etat. La paix engendre la confiance. La paix génère la sécurité. Paix et sécurité sont inextricablement liées et constituent, à nos yeux, une garantie pour la promotion du développement. La paix est, comme telle, porteuse d'espérance et de bonheur. La paix, comme l'a dit quelqu'un, à juste titre d'ailleurs, est l'avenir de l'homme. L'air de cette paix tant indispensable, tant recherchée et souhaitée, commence à souffler, çà et là, sur notre planète. Ma délégation espère que cette dynamique de paix amorcée se poursuivra sans relâche et apportera également sa bienfaisance aux peuples tchadien et libyen. Le Tchad, comme l'a si bien réaffirmé le Président Al-Hadj Hissein Habré devant le vingt-quatrième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine :

"aspire profondément à la paix. Il est disposé à en favoriser toutes les conditions. Mais nous sommes viscéralement attachés, comme tous les autres peuples, à notre liberté, à notre indépendance, à notre souveraineté, à l'intégrité de notre territoire. Nous n'avons aucune ambition autre que d'entretenir, sur ces bases, les relations les plus cordiales avec tous nos voisins. Nous croyons sincèrement qu'il y va de l'intérêt supérieur de nos peuples, de la dignité et de la crédibilité de l'Afrique."

Nous saisissons donc, une fois encore, l'occasion que nous offre cette auguste assemblée pour souhaiter que la communauté internationale appuie effectivement les efforts du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine et des pays épris de paix et de justice pour un règlement pacifique et définitif du différend territorial qui oppose le Tchad à la Libye, et ceci en vue du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, et pour l'instauration et le développement d'un climat de bon voisinage et de fraternelle coopération.

M. D'ESCOTO BROCKMANN (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) :

J'aimerais commencer mon intervention en félicitant notre secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour l'octroi du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. J'estime que cette haute récompense est destinée à reconnaître la noble tâche des Casques bleus et bien sûr, à reconnaître également les efforts héroïques déployés par le Secrétaire général pour défendre notre organisation au profit de la paix et pour les succès obtenus ou entamés au cours de cette année.

Depuis 1981 jusqu'à ce jour, nous avons été les témoins d'une campagne puissante contre le multilatéralisme en général et contre les Nations Unies et contre la primauté de la loi dans les relations internationales en particulier.

L'unilatéralisme armé a laissé de côté la Charte des Nations Unies et a voulu qu'on le reconnaisse comme maître et seigneur de l'univers. Car voilà le point où en est arrivé la déification de la nation des Etats-Unis et les prétentions de ses dirigeants.

La perte d'identité et la folie des grandeurs ne sont pas un phénomène inconnu. Les cliniques psychiatriques sont remplies de malades qui se prennent pour Napoléon ou Superman et exigent un traitement approprié. Il est difficile de traiter avec eux, il est impossible de leur donner satisfaction. Cependant, cela n'est rien comparé aux difficultés de traiter avec un Etat puissant qui se prend pour Dieu et exige que nous brûlions de l'encens sur ses autels, lui reconnaissant un droit qui n'existe pas, à faire tout ce que bon lui semble et en marge de tous les préceptes, divins, éthiques et juridiques. Nous savons de quoi nous parlons car nous l'avons vécu. C'est pourquoi nous félicitons le Secrétaire général pour la manière dont il a su maintenir à flot les Nations Unies, surmontant la tourmente de la dépression économique et les campagnes contre l'efficacité de l'Organisation.

Les résultats obtenus par les Nations Unies en faveur de la paix au cours de l'année dernière ont obligé ces insensés à changer quelque peu d'attitude et à accepter leurs responsabilités économiques à l'égard de l'Organisation. Nous nous félicitons du triomphe du bon sens. Nous espérons assister au même phénomène pour ce qui est du respect des principes sacrés de la Charte; sinon, il serait futile de dépenser de l'argent pour maintenir l'Organisation en vie. La Charte est l'âme des Nations Unies, la respecter et la faire respecter est notre raison d'être.

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

Nous aimerions également vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette quarante-troisième session importante de l'Assemblée générale. En tant que représentant de notre région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en tant que ministre des affaires étrangères d'un pays membre de notre mouvement des pays non alignés et du Groupe d'appui de Contadora, et en tant que combattant infatigable pour la paix internationale, sur le plan politique aussi bien que sur le plan économique, vous êtes particulièrement qualifié pour nous aider à utiliser au maximum les occasions qui se présentent, à la suite des progrès réalisés vers la solution de divers conflits régionaux et dans les négociations des Etats-Unis avec l'Union soviétique.

Le Nicaragua a suivi l'évolution de ce débat général avec une attention particulière.

Au cours de ce débat, l'optimisme évident engendré par la nouvelle atmosphère d'entente entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, a trouvé son expression concrète dans les accords sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires.

Bien sûr, nous reconnaissons que cet accord a eu des répercussions positives sur les relations internationales. Néanmoins, l'optimisme et les espoirs suscités par cette nouvelle ère de détente ne devraient pas dissimuler les graves problèmes auxquels l'humanité doit toujours faire face. Comme l'a reconnu le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'Organisation "la situation internationale présente encore des foyers de tension et des dangers, visibles ou cachés. Nous n'avons pas le droit de nous abandonner à un optimisme facile au sujet de la solution des problèmes complexes qui continuent de se poser à nous".

(A/43/L. p. 2)

Cette nouvelle conjoncture devrait être le point de départ d'un changement important dans les relations internationales. Nous aspirons à une véritable démocratie internationale qui, dans le cadre d'un respect strict des principes et des règles de la Charte des Nations Unies, constitue la seule garantie permettant de trouver des solutions justes aux problèmes fondamentaux de la paix et du développement.

Dans la réalisation de cet objectif, les pays pauvres et non alignés doivent aujourd'hui plus que jamais être unis et agir avec fermeté et lucidité au titre de notre propre ordre du jour. L'ordre du jour de la paix internationale, ne peut être réalisé que grâce au développement des peuples et grâce à la reconnaissance de l'égalité souveraine et juridique de tous les Etats.

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

Le rôle des Nations Unies est fondamental dans la démocratisation des relations internationales. Nous devons reconnaître la patience et la fermeté de notre secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, au cours de toutes ces années, a pu surmonter de très graves difficultés et qui, en ce moment même, joue un rôle clef, un rôle de plus en plus actif dans la recherche de solutions aux divers conflits régionaux.

Un élément indispensable du renforcement des Nations Unies est une volonté politique permanente de la part des Etats membres permanents du Conseil de sécurité. L'appui véritable, c'est-à-dire l'appui nécessaire au renforcement de cette organisation n'est pas celui qui répond aux intérêts conjoncturels de propagande politique de l'heure, mais c'est plutôt la sorte d'appui qui découle de la conviction profonde que l'Organisation des Nations Unie est la clef qui doit mener à bien les transformations nécessaires pour garantir la paix.

Le problème urgent du désarmement ne peut être résolu en dehors du cadre de notre organisation. Empêcher une hécatombe nucléaire est une responsabilité qui nous incombe à tous. L'Accord signé entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée est très important, mais il ne faut pas oublier qu'il représente seulement l'élimination de 4 % des arsenaux nucléaires existants.

Les négociations bilatérales dans la recherche d'une réduction des armes nucléaires stratégiques entre les deux superpuissances doivent se poursuivre et à aucun moment, il ne faudrait permettre que celles-ci ne se transforment en obstacle pour des négociations multilatérales. C'est malheureusement ce qui est arrivé à ce jour. Il y a des aspects du désarmement qui ont une importance vitale pour tous les Etats, tels que la nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'interdiction de la production et de l'usage des armes chimiques, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la réduction des armes classiques.

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

Les priorités du désarmement nucléaire ne doivent pas pour autant faire obstacle au progrès en matière de réduction des armements classiques. Il s'agit là d'un problème d'intérêt primordial pour les pays en développement. La réduction des dépenses militaires du tiers monde qui permettrait de faire face aux graves difficultés économiques actuelles exige néanmoins un strict respect des principes et des règles du droit international, un climat où l'hostilité, la force et l'intervention seraient remplacées par le respect du pluralisme international, la coexistence pacifique, la coopération et l'amitié entre les peuples.

La responsabilité principale en matière de désarmement sous tous ses aspects repose sur les Etats militairement importants, qui doivent réduire leurs dépenses militaires et augmenter leurs contributions aux fonds d'aide officielle au développement.

L'idée de constituer un fonds des Nations Unies pour le désarmement et le développement reste valable. Il est significatif que la dette totale des pays en développement, qui dépasse déjà le milliard de dollars, soit l'équivalent actuel des dépenses militaires mondiales. Au cours des dernières années, le transfert net vers l'extérieur des capitaux d'une partie de l'Amérique latine et des Caraïbes a représenté, pour 1987, 45 % des dépenses au titre de la défense des Etats-Unis et 66 % de leur déficit fiscal. C'est au prix de la misère et de la faim de nos populations que l'on a financé, encouragé et développé la course aux armements.

L'une des conséquences de l'ordre économique actuel injuste est le problème de la dette, qui accable la grande majorité des peuples et qui constitue un obstacle insurmontable au développement. Pour apporter une solution à ce problème il faut commencer par reconnaître que tous les peuples ont droit au développement. Les solutions partielles par la négociation bilatérale ont été épuisées.

En un mot, on ne peut résoudre le problème de la dette par un nouvel endettement. Les politiques d'ajustement ont atteint leur limite. Vouloir gagner du temps en attendant un miracle économique, c'est adopter une stratégie de fuite, une stratégie suicidaire. Les conséquences d'un effondrement économique mondial seront subies par tous, débiteurs et créanciers. C'est pourquoi des solutions globales et concertées s'imposent.

Une étape importante dans cette voie est la décision prise récemment par les pays membres du Système économique latino-américain (SELA), réunis à Caracas, au Venezuela, de tenir l'an prochain la première conférence latino-américaine sur la dette extérieure, conférence qui, à notre avis, devrait avoir lieu le plus

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

rapidement possible et à laquelle devraient participer des représentants de haut niveau d'autres régions qui subissent également les conséquences de ce grave problème.

Mais il ne suffit pas de reconnaître la gravité du problème de la dette et de chercher une solution équitable fondée sur la reconnaissance de la responsabilité entre débiteur et créancier si l'on ne parvient pas à faire du nouvel ordre économique international une réalité. Si nous n'y parvenons pas, nous ne gagnerons pratiquement rien à résoudre sur le plan conjoncturel le problème de la dette, car on ne règle pas les problèmes en traitant les effets sans s'attaquer à leurs causes.

La richesse de quelques-uns ne peut continuer de croître sans limite grâce à l'appauvrissement de la grande majorité. Ce n'est que dans la mesure où nous pourrons trouver une solution juste et globale à ce problème brûlant que nous jetterons les bases de la restructuration du système actuel des relations économiques mondiales. Le nouvel ordre économique international demeure l'un de nos objectifs et l'une de nos priorités les plus importantes, et le pragmatisme prôné par certains ne saurait être un prétexte pour renoncer à la lutte et nous soumettre de façon irresponsable à la logique immorale du mercantilisme à outrance qui règne aujourd'hui.

Le nouvel élan que l'Organisation vient d'acquérir dans la solution de divers conflits régionaux, allant des Accords de Genève sur l'Afghanistan à l'indépendance de la Namibie, l'arrêt de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, le dialogue à Chypre et l'autodétermination du Sahara occidental est, en grande partie, dû au travail réalisé en faveur de la paix mondiale par l'Organisation et son Secrétaire général. Bien qu'elle cherche à se l'approprier, il est évident que le mérite de ces succès ne revient pas à la superpuissance américaine dont le Gouvernement, au cours des huit dernières années, a précisément eu pour politique de bloquer systématiquement cette organisation et ses institutions spécialisées, et qui a lancé des théories du genre "couplage", "engagement constructif" ou "guerre de faible intensité", inventées pour prolonger la souffrance des populations et retarder l'éclosion de la liberté.

Si nous assistons aujourd'hui à une renaissance des Nations Unies, c'est justement parce que cette politique de guerre ouverte ou clandestine contre le multilatéralisme a été battue en brèche.

Si, aujourd'hui, nous pouvons espérer trouver une solutions aux divers conflits régionaux, c'est que, tout au long de notre lutte de résistance, nous

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

avons su défendre avec fermeté nos principes et avons proposé de façon persistante des solutions fondées sur eux.

Si l'on entrevoit actuellement la possibilité que cessent la politique et les pratiques honteuses de l'apartheid, qui constituent une atteinte grave à la conscience universelle de notre époque, cela est dû en premier lieu à la lutte héroïque du peuple sud-africain et à la solidarité internationale dont l'avant-garde est représentée par les Etats de première ligne, au concours héroïque et désintéressé du peuple cubain, appuyé par tout le mouvement des pays non alignés, et aux efforts méritoires réalisés par les Nations Unies.

C'est par cette ténacité admirable des hommes, des peuples et des institutions qui luttent pour la paix que l'on aboutira à la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, à la réunification de la Corée, et à la libération définitive de l'Amérique centrale et du Panama du fléau séculaire de l'interventionnisme américain.

En Amérique centrale, les efforts de paix continuent d'être sabotés. Les Accords d'Esquipulas, signés par les présidents centraméricains le 7 août de l'année dernière, n'ont pas été pleinement appliqués. Un aspect fondamental des accords a trait aux mécanismes de vérification indispensables. Le Nicaragua propose avec insistance que ce mécanisme soit envisagé comme une opération de paix des Nations Unies, sous la direction du Secrétaire général et avec le concours d'un groupe de pays qui ont déjà exprimé leur volonté et leur désir de prendre une part active à la noble tâche de l'édification de la paix et de la concorde dans notre région.

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

Comme tout le monde le sait, le Honduras s'est refusé à souscrire, avec les autres pays d'Amérique centrale, à la demande faite au Secrétaire général de mettre au point un mécanisme de vérification. La semaine dernière, le Ministre du Honduras s'est targué ici même de proposer une solution qui a été discutée dans le cadre de l'Accord d'Esquipulas II, mais, comme toujours, il s'est refusé à entamer un dialogue sérieux pour créer un instrument destiné à assurer la sécurité frontalière du pays.

Nous l'avons répété à maintes reprises et il est inutile d'insister davantage là-dessus. Le problème de l'Amérique centrale a un nom. Il s'appelle tout simplement l'interventionnisme américain. Lorsque les Etats-Unis cesseront de mener leur guerre contre le Nicaragua et d'y faire participer leurs laquais, la situation internationale sera alors très détendue en Amérique centrale.

Nous avons parlé de la nécessité d'instaurer une véritable démocratie internationale. Cette démocratie repose sur des principes et des règles juridiques dont le respect est le garant de la paix et de la sécurité internationales. Pour défendre sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale face à l'agression américaine, le Nicaragua, outre qu'il résiste héroïquement sur le plan militaire, a privilégié le recours au droit et à la justice internationale.

Dans sa sentence historique du 27 juin 1986, la Cour internationale de Justice a donné raison au Nicaragua, ordonnant aux Etats-Unis de cesser immédiatement leur guerre immorale et vile et de dédommager le Nicaragua des pertes subies. Le fait que le Gouvernement des Etats-Unis refuse de donner effet à la décision de la Cour n'invalide pas le moins du monde cette sentence. L'un des principes directeurs du Nicaragua demeurera la défense du droit international. C'est pourquoi nous menons une action précisément en faveur de l'acceptation universelle de la juridiction obligatoire de la Cour.

Au cours de la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui s'est déroulée récemment à Chypre, le Nicaragua a proposé de convoquer, l'année prochaine à La Haye, une réunion ministérielle spéciale des non-alignés sur "la paix et le droit international". Cette proposition a été approuvée par acclamation. La commémoration, l'année prochaine, du quatre-vingt-dixième anniversaire de la première Conférence de paix qui a eu lieu à La Haye et qui avait abouti aux premiers accords internationaux sur les mesures pacifiques destinées à résoudre les conflits, constitue le cadre approprié à cette réflexion. Etant donné

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

l'importance que revêt cette question, nous souhaitons que cette réunion soit également ouverte à tous les Membres des Nations Unies et aux Etats parties au Statut de la Cour internationale de Justice qui désirent y participer.

La question du Nicaragua - concrètement les activités militaires et paramilitaires organisées, financées et dirigées par les Etats-Unis contre le Nicaragua - tient depuis quelques années une place prédominante dans la conscience des peuples.

Au cours de mes voyages en Afrique, en Asie, dans le Pacifique Sud tout comme en Amérique latine, en Europe et même aux Etats-Unis, j'ai constaté que mon petit pays est devenu un symbole de dignité et de résistance héroïque face à ceux qui voudraient refuser aux pays du tiers monde leur droit à une véritable autonomie et à l'indépendance, base indispensable de la démocratisation authentique que tous les peuples appellent de leurs vœux.

Par ailleurs, nous avons constaté que le prestige de l'agresseur a été considérablement amoindri. En Amérique latine, la perte de prestige des Etats-Unis est sensible, certains estiment qu'elle est irrémédiable ou qu'en tout cas il faudra encore beaucoup de temps pour qu'ils recouvrent un tel prestige. Chacun s'accorde à reconnaître que la politique illégale, immorale et répréhensible contre le Nicaragua est la cause essentielle de cette perte de prestige. Le Secrétaire d'Etat, M. Shultz, et quelques-uns de ses amis ont une opinion différente, mais ils utilisent des critères différents.

La pensée latino-américaine est celle qu'ont clairement manifestée les masses que le Secrétaire d'Etat Shultz et le Vice-Président Bush ont pu voir à Buenos Aires, Montevideo, Brasilia et récemment à Quito. Et dans tous ces lieux, elles ont été d'accord avec le Président Ortega, ces dernières années. Je n'ai guère besoin de rappeler ce que ces masses criaient à l'adresse de Shultz et comment ils accueillaient le Président constitutionnel du Nicaragua, Daniel Ortega Saavedra.

Le gouvernement Reagan, après avoir échoué dans sa tentative de renverser militairement le Gouvernement démocratiquement élu du Nicaragua, s'est lancé dans divers actes de provocation pour tenter d'ébranler la détermination de mon gouvernement d'appliquer la loi et de courir le risque de subir les représailles officielles des Etats-Unis pour cette raison. L'incident de Nandaime, qui a suscité des réactions pharisaïques, n'est que l'un des derniers exemples de ce que l'on connaît aujourd'hui comme étant le "Plan Melton", du nom de l'ex-ambassadeur américain à Managua chargé de son application.

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

Je pense qu'il est évident pour tous ceux qui sont ici présents qu'aucun gouvernement digne de ce nom ne peut soumettre l'application de ses lois à des considérations d'opportunisme politique et encore moins à des prédictions sur la façon dont ses ennemis à l'étranger ou les amis de ses ennemis pourraient interpréter ses actions juridiques.

Il n'est jamais recommandé de laisser impuni le non-respect flagrant de la loi. Rien ne serait plus néfaste à l'autorité et à la crédibilité d'un gouvernement. Si un gouvernement souhaite encourager l'anarchie et inciter le peuple à prendre la responsabilité de se faire justice lui-même, il n'a qu'à faire preuve de faiblesse dans l'application de la loi. Le gouvernement Reagan en est pleinement conscient et c'est pourquoi ses efforts visent à renverser de l'intérieur le Gouvernement du Nicaragua en l'amenant à la passivité face aux activités illégales de ses valets implantés à l'intérieur de notre pays.

Nous disposons, au Nicaragua, d'un gouvernement populaire qui a été librement élu par le peuple, au cours d'un des processus électoraux les plus exemplaires ayant jamais eu lieu en Amérique latine. Nous avons des lois. Nous avons une constitution et ceux qui décident de violer les lois doivent en subir les conséquences, même s'ils pensent qu'ils peuvent s'abriter derrière l'appui officiel qu'ils reçoivent des Etats-Unis pour leurs activités criminelles.

M. D'Escoto-Brockmann (Nicaragua)

Dans notre lutte contre les forces mercenaires des Etats-Unis, nous n'avons pas été intimidés. Nous les avons mises en déroute. Nous n'allons pas non plus nous laisser intimider par les attaques politiques dont nous ne cessons de faire l'objet ou par les campagnes de calomnies de millions de dollars visant à discréditer notre nation. Ce sont les Etats-Unis qui se sont sentis obligés de fuir, apeurés, le jugement impartial rendu par le tribunal de justice le plus élevé au monde.

Nous n'acceptons pas les sermons d'un gouvernement qui vient loin derrière nous en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des libertés civiles, notamment en temps de guerre. Il est donc évident que nous n'acceptons pas non plus les affirmations éhontées des laquais centraméricains de l'empire qui ne jouissent plus d'aucun prestige dans la communauté internationale, et en particulier aux Nations Unies, en raison de leur passé désastreux en matière de droits de l'homme. Aussi m'abstiendrai-je de réfuter certaines des accusations absurdes lancées ce matin par le Ministre des affaires étrangères d'El Salvador. Pour notre part, bien au contraire, nous continuerons à répondre à la déraison par la raison, au terrorisme par la loi; à la politique d'intimidation par la recherche d'un dialogue honnête.

Nous insisterons toujours pour que le pays hôte des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains fasse la preuve qu'il mérite d'être le pays hôte de ces organisations. Cela implique le respect des droits souverains des Etats Membres et de l'indépendance de ces organisations. A cet égard, je dirai simplement que nous nous réservons le droit de prendre de nouvelles mesures en cas de refus abusif de visas aux membres de la délégation qui devait accompagner le Président Ortega à cette session de l'Assemblée.

Nous avons foi dans les Nations Unies et nous croyons en la possibilité d'atteindre la paix et la sécurité internationales en respectant scrupuleusement les normes et les principes de la Charte. De même, nous estimons qu'il devrait être possible de s'entendre avec les Etats-Unis et de normaliser nos relations bilatérales avec ce pays. Nous espérons que cela sera possible avec le prochain gouvernement américain.

Notre devise a été et sera toujours : "La patrie libre ou la mort". Mais nous voulons la paix et nous continuerons de défendre le droit de notre peuple de vivre en paix, ainsi que son droit inaliénable à l'autodétermination et au respect de son indépendance.

M. VAN DUNEM (Angola) (parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : Au nom de mon gouvernement, je tiens à vous exprimer, Monsieur, notre gratitude et notre satisfaction de vous voir présider la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes certains que votre talent et votre expérience de politicien et de diplomate contribueront dans une large mesure au succès de cette session. Votre élection est la reconnaissance de ce fait important et, en même temps, un hommage bien mérité rendu au pays dont vous êtes le représentant. Aussi nous vous adressons nos meilleurs souhaits de réussite dans l'accomplissement de la difficile tâche qui vous a été confiée.

Nous tenons aussi à dire notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Peter Florin de la République démocratique allemande, pour la façon exemplaire et brillante dont il a présidé la précédente session, permettant par-là même de renforcer le système des Nations Unies.

Au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, nous rendons un hommage appuyé en reconnaissance de son engagement envers la cause de la paix et de la prospérité pour l'humanité tout entière, en dépit des obstacles politiques, économiques et autres auxquels l'Organisation est aujourd'hui confrontée. Nous sommes convaincus que grâce à l'appui de chacun d'entre nous et à l'engagement diplomatique et politique dont il a toujours fait preuve, nous pouvons espérer une diminution des tensions dans le monde et l'instauration d'une paix que nous commençons à entrevoir et qui, en fin de compte, sera un grand bonheur pour nous tous.

La situation internationale laisse peu à peu entrevoir des signes d'espoir, espoir d'une diminution des tensions et de l'instauration d'une paix tant attendue par l'humanité tout entière. Le Traité conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis puis ratifié par les deux pays sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI), conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis puis ratifié par les deux pays, les progrès réalisés en matière de désarmement dans le cadre des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et la Conférence de Genève sur le désarmement; la recherche d'un règlement négocié des différents conflits qui prolifèrent de par le monde : tout cela représente des

M. Van Dunem (Angola)

jalons importants sur la voie de l'objectif fondamental des Nations Unies, qui doit être atteint tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Nous pensons que ces réalisations représentent une partie de la solution des problèmes auxquels toute l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée.

M. Van Dunem (Angola)

Les changements radicaux que nous observons aujourd'hui en ce qui concerne la situation politique en Afrique australe sont la conséquence de la modification de l'équilibre du pouvoir, qui maintenant penche en faveur des peuples de la région engagés dans la lutte contre l'horrible régime raciste de l'Afrique du Sud. J'en veux pour preuve les défaites militaires successives imposées à l'Afrique du Sud par l'armée angolaise et l'intensification des luttes de libération des peuples de Namibie et d'Afrique du Sud.

La reconnaissance de ces faits, ajoutée à la défaite militaire infligée aux forces racistes sud-africaines à Cuito Cuanavale, a conduit le gouvernement de Pretoria à s'asseoir à la table des négociations avec les Gouvernements angolais et cubain, avec la médiation des Etats-Unis d'Amérique, afin de négocier l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et l'instauration de la paix et de la sécurité dans notre pays.

Les Gouvernements angolais et cubain, qui ont fait preuve d'une authentique honnêteté intellectuelle et de souplesse tout au long des pourparlers, ont mis sur la table des négociations une série de principes figurant dans la plate-forme de négociations présentée en 1984 par le camarade Président José Eduardo dos Santos au Secrétaire général. La plate-forme étant bien connue de tous, je ne m'y arrêterai pas ici.

Le Gouvernement de la République populaire d'Angola n'a jamais accepté et n'acceptera jamais le couplage fictif que certains ont cherché à établir entre la présence de troupes internationalistes cubaines sur notre territoire et l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'indépendance de la Namibie. La réalisation des objectifs énoncés dans la plate-forme de négociations est un préalable à l'instauration d'une paix juste, durable et honorable en Afrique australe.

Les tentatives faites pour établir un parallèle entre le retrait des troupes internationalistes cubaines et l'indépendance de la Namibie prouve l'arrogance et la mauvaise foi d'un régime qui défie la communauté internationale tout entière et continue de piétiner les droits les plus fondamentaux de son propre peuple en imposant ce système inhumain qu'est l'apartheid, faisant ainsi obstacle au droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance, dans sa poursuite d'une politique systématique d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne.

M. Van Dunem (Angola)

Je me vois une fois de plus obligé de dire que les troupes internationalistes se trouvent en Angola à l'invitation du Gouvernement angolais, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, alors que les troupes sud-africaines occupent le territoire de la Namibie illégalement, en violation des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Les Gouvernements angolais et cubain, souhaitant contribuer à la solution des problèmes du Sud-Ouest africain, ont également mis sur la table de négociations un calendrier précis pour le retrait des troupes internationalistes cubaines d'Angola, afin de faciliter l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'indépendance de la Namibie. Mais il doit être parfaitement clair que ce geste ne reflète en aucune façon, de jure ou de facto, une acceptation de la politique de "couplage". Il faut plutôt y voir une contribution supplémentaire de nos gouvernements en faveur de l'instauration de la paix en Angola et de l'indépendance de la Namibie.

Le ferme engagement de l'Angola à cet égard et nos efforts pour enclencher un processus de paix sont bien connus.

Plusieurs réunions se sont tenues à Luanda et au Cap-Vert, qui ont été suivies d'une série de pourparlers de paix à Londres, au Caire, à New York, Genève et Brazzaville. Un protocole a été signé à Genève qui régit le retrait des troupes sud-africaines du territoire angolais, comme prévu aux termes de la résolution 602 (1987) du Conseil de sécurité; il y a également eu un accord sur la cessation des hostilités le long de la frontière sud de l'Angola et l'installation de postes-frontière surveillés conjointement par l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud. Ces faits, auxquels s'ajoutent la décision de fixer au 1er novembre la date d'entrée en vigueur de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et la présence d'une équipe technique des Nations Unies en Namibie, sont les résultats les plus manifestes des négociations quadripartites. Tout cela nous montre combien il est important et nécessaire de poursuivre le dialogue afin d'assurer la paix et la sécurité en Afrique australe. Comme le Président José Eduardo dos Santos l'a signalé dans une déclaration récente au sommet de Franceville :

"Notre intention est de rendre le processus de paix en Afrique australe irréversible, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il en soit ainsi."

M. Van Dunem (Angola)

Si l'Afrique du Sud et ses alliés persistaient dans leur politique obstinée consistant à entraver le processus de paix en présentant des exigences qui, de par leur nature même, sont une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola - exigences que nous n'accepterons jamais - l'histoire, en temps utile, les jugerait sur leurs actes.

Le Gouvernement angolais a déclaré à maintes reprises que, conformément à sa politique de clémence et d'harmonisation nationale, tous les Angolais ont le droit de se libérer de la domination des intérêts étrangers et de s'intégrer dans la société que nous sommes en train d'édifier. Cette politique récemment reprise par le Président de la République populaire d'Angola, vise à mettre en oeuvre à l'intérieur de l'Angola un processus de paix qui s'inspire de l'histoire et de l'expérience d'autres pays africains qui ont connu des situations analogues. Des assurances quant à la mise en oeuvre de ce processus après les négociations quadripartites de Brazzaville ont été données par les plus hautes autorités angolaises au sommet de Franceville, le 5 octobre.

La République populaire d'Angola estime que beaucoup de progrès ont été accomplis dans les pourparlers quadripartites, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il faille être moins vigilant; au contraire, il nous faut renforcer notre solidarité et notre appui indéfectible envers tous les peuples de la région de l'Afrique australe et tous les mouvements de libération en lutte contre le colonialisme et l'apartheid.

Il importe de souligner que les importantes consultations qui ont eu lieu à New York entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, avec la médiation des Etats-Unis, étaient essentiellement exploratoires. Contrairement aux informations qui ont été données dans la presse internationale, elles visaient à préparer la signature ultérieure d'un accord officiel. Il reste beaucoup de chemin à parcourir. C'est la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola qui sont en jeu.

Je dois mentionner à ce propos les efforts de la République populaire du Congo, notamment du Président Denis Sassou Nguesso, afin que les négociations quadripartites soient couronnées de succès.

M. Van Dunem (Angola)

Mon gouvernement ne manquera jamais à son devoir, qui est de fournir tout l'appui nécessaire au peuple frère de Namibie dans sa juste lutte pour l'indépendance, sous la direction de son seul représentant légitime, la South West Africa People's Organization (SWAPO).

De concert avec tous les autres peuples épris de paix, le peuple angolais continuera d'appuyer dans toute la mesure du possible le peuple héroïque d'Afrique du Sud qui, sous la direction de l'African National Congress of South Africa (ANC) et d'autres forces patriotiques, lutte contre le système inhumain de l'apartheid. Nous saisissons l'occasion pour demander instamment aux alliés de Pretoria de cesser sur-le-champ toute coopération avec le régime inhumain et d'appliquer à l'Afrique du Sud les sanctions générales obligatoires que la communauté internationale dans son ensemble appelle depuis si longtemps.

Les événements qui se sont produits dans la région du Maghreb nous donnent quelques raisons d'espérer que si toutes les parties coopéraient à fond avec le Secrétaire général et le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), un règlement juste, durable et politiquement acceptable du conflit serait trouvé sur la base de la résolution 104 de l'OUA et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Nous réaffirmons notre appui plein et entier au peuple sahraoui et au Front Polisario et invitons instamment les parties en conflit à faire tout leur possible pour continuer sur la voie du dialogue.

M. Van Dunem (Angola)

Nous nous félicitons des accords signés par l'Ethiopie et la Somalie et nous estimons qu'il s'agit là d'un pas positif vers l'amélioration des relations entre ces deux pays qui partagent le désir de vivre dans un climat de paix pour pouvoir sortir de leur sous-développement et améliorer le niveau de vie de leur peuple. Nous espérons que le dialogue entamé entre l'Ethiopie et le Soudan - deux pays dont les peuples ont des liens économiques, historiques et géographiques - conduira à l'instauration d'un climat de confiance et de bon voisinage.

En tant qu'Africains, c'est avec une fierté justifiée que nous nous félicitons de l'instauration d'un dialogue entre la Libye et le Tchad, deux pays africains qui, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine, ont pu prouver qu'il était possible de substituer le dialogue à la force des armes dans le règlement des conflits régionaux.

Une fois encore, nous nous sentons obligés de joindre notre voix à toutes celles qui ont demandé que le régime sioniste d'Israël se retire inconditionnellement des territoires de Palestine et des autres territoires arabes qu'il occupe illégalement et où il inflige les atrocités les plus inhumaines aux peuples arabes. Nous nous associons à la demande internationale visant à convoquer aussitôt que possible une conférence internationale de paix, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation du seul représentant légitime du peuple palestinien : l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Il est un fait important, qui mérite d'être évoqué étant donné son importance, pour la paix dans le Golfe persique : le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq et les pourparlers qui en ont résulté et qui sont en cours, sous les auspices du Secrétaire général, en vue d'instaurer la paix entre ces deux pays qui se font la guerre depuis huit ans. Nous invitons ces deux pays frères à poursuivre la voie du dialogue et de s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver le processus qui est en cours.

Nous nous félicitons de la signature des accords de Genève intervenus entre le Pakistan et l'Afghanistan et nous espérons qu'ils aideront à instaurer un climat de paix et de sécurité dans la région.

En ce qui concerne la question du Kampuchea, nous estimons qu'il est impérieux de rechercher un règlement politique propre à contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Nous nous félicitons des résultats

M. Van Dunem (Angola)

prometteurs de la réunion tenue à Jakarta (Indonésie) en juillet dernier, au cours de laquelle les parties à ce conflit régional se sont dites optimistes quant à la possibilité de régler le conflit. Dans cet ordre d'idées, nous saluons l'attitude positive du Gouvernement vietnamien qui, conformément à l'objectif déclaré de contribuer à l'instauration de la paix dans la région, a décidé de retirer une partie de son contingent militaire stationné au Kampuchea avant la fin de l'année.

Nous accordons toujours une attention toute particulière à la situation existant dans la péninsule Coréenne et aux efforts faits par le peuple coréen en faveur d'une nation réunifiée et indépendante. Nous réaffirmons notre appui total aux propositions de la République démocratique de Corée selon lesquelles le peuple coréen doit avoir la possibilité de décider de son avenir sans ingérence ni intervention étrangère.

Au peuple du Timor oriental qui lutte contre l'occupation étrangère et pour parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance, sous la direction de leur FRETILIN révolutionnaire, nous réaffirmons notre appui indéfectible. En outre, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Gouvernement portugais pour la position qu'il a adoptée en tant que puissance administrante légitime du territoire du Timor oriental. A cet égard, nous demandons à ce gouvernement ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies de persister dans leurs efforts pour parvenir à un règlement juste et définitif de la question dans le cadre de la résolution 37/30 de l'Assemblée générale.

L'Amérique centrale reste l'une des régions du globe les plus affectées par l'instabilité. Là, les politiques d'intervention, d'agression, de chantage et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats représentent une menace à la souveraineté et au développement ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. La République populaire d'Angola estime que ce comportement est incompatible avec la réduction des conflits régionaux et le règlement politique des différends. Par conséquent, nous ne saurions admettre l'idée selon laquelle ces affrontements devraient être perçus comme des conflits idéologiques, comme des conflits Est-Ouest.

Le Nicaragua et le Panama sont des exemples patents de cette situation. Ils sont actuellement victimes de mesures politiques et économiques coercitives. Nous voudrions réaffirmer l'importance et la validité du plan de paix d'Esquipulas II et la nécessité pour toutes les parties de respecter le Traité du canal de Panama.

M. Van Dunem (Angola)

Nous réaffirmons notre appui indéfectible au Gouvernement et au peuple frère de Cuba et à leur revendication légitime sur la base navale de Guantanamo, qui est occupée illégalement par les Etats-Unis et à leur demande d'obtenir une indemnisation pour les dommages résultant de l'occupation.

Nous appuyons sans équivoque les résolutions 41/11 du 27 octobre 1986 et 42/16 du 10 novembre 1987, proclamant l'Atlantique Sud zone de paix et de coopération. Nous lançons un appel aux Etats de la région en leur demandant de contribuer à cette fin en prenant des mesures propres à réaliser les objectifs de la Déclaration.

Nous sommes également en faveur de la détente, du dialogue et de la coopération entre Etats, quels que soient leur divergence politique ou idéologique ou leur état d'avancement. Nous pensons également que la course aux armements, et notamment aux armements nucléaires, rendent urgente la création d'un programme de désarmement général et complet. Les ressources utilisées par les industries d'armement pourraient être canalisées vers les pays en développement qui sont victimes de la dégradation constante de la situation économique mondiale.

Nous touchons à la fin d'une autre décennie caractérisée par des bouleversements politiques dans la quasi-totalité des régions du monde. C'est là une source de grande préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble. Pendant cette période, certains pays ont pu faire de grands progrès vers la solution des nombreux problèmes économiques qui se posent à eux. Cependant, malgré leurs efforts, la majorité de ces pays n'ont pas réussi à produire autre chose que des palliatifs et n'ont pu régler certains problèmes qui auraient pu être résolus, dans une large mesure, grâce à une volonté politique et à l'aide d'autres pays.

Comme je viens de le mentionner, nous touchons à la fin d'une autre décennie. Au début de cette décennie, nous espérions de meilleurs résultats pour toute l'humanité. Il est par conséquent affligeant de noter que, malgré les efforts déployés, la situation économique mondiale se dégrade constamment. La crise actuelle du système économique mondial, qui est caduque et injuste, fait des pays en développement ses principales victimes. C'est dans ce contexte que nous jugeons qu'il est important, voire urgent, de créer un nouvel ordre économique international réel, juste, équitable et capable de répondre aux problèmes croissants de plus des deux tiers de la race humaine.

M. Van Dunem (Angola)

Au début de la décennie, les Nations Unies ont adopté la résolution 35/56 portant adoption d'une stratégie devant permettre aux pays en développement d'atteindre un taux de croissance de 7 % dans le cadre de la Stratégie internationale de développement. A cette fin, il était également convenu que les pays développés contribueraient à concurrence de 0,7 % de leur produit national brut au développement des pays en développement en général, et de 1 % en faveur des pays les moins avancés. Aujourd'hui, huit ans après, nous nous heurtons toujours à une absence manifeste de volonté politique de la part de certains pays développés dans l'application des principes concertés. Il en est résulté la stagnation et la chute des taux de croissance dans la majorité des pays en développement.

Nous estimons que le fossé qui se creuse entre les deux groupes de pays, loin de se rétrécir, ne cesse de s'élargir, malgré les mesures prises chaque année par la majorité de ces pays en faveur d'un redressement économique. Dans cet ordre d'idées, nous réaffirmons notre plein appui aux récentes décisions des Etats membres du Mouvement des pays non alignés. Nous sommes convaincus qu'elles représentent une base de futures négociations entre le Nord et le Sud, qui tiennent compte de la nécessité de relancer et de resserrer la coopération plus équitable qui, à notre avis, s'impose entre les deux groupes de pays.

Nous voudrions porter un instant notre attention sur certaines questions qui nous préoccupent énormément et qui, à notre avis, font partie des principaux obstacles au développement de nos pays. Tout d'abord, je voudrais dire que le système monétaire et financier international ne pourra fonctionner harmonieusement à moins que tous les pays ne partagent la responsabilité du règlement des problèmes qui touchent au mauvais fonctionnement des institutions et mécanismes.

M. Van Dunem (Angola)

Nous continuerons de voir une hémorragie de ressources vers les pays développés, ressources qui pourraient être consacrées au développement économique des pays de l'hémisphère sud.

Il est donc urgent de restructurer le système monétaire financier international pour le rendre viable et propice à une coopération internationale plus large et plus juste.

Aujourd'hui, il est indéniable que le niveau de la dette des pays en développement - qui a atteint le chiffre astronomique de 1 200 milliards de dollars en 1987 - pose un problème extrêmement grave. Aussi demandons-nous instamment aux institutions financières multilatérales et aux pays créditeurs de réformer avec nous les mécanismes du système monétaire international devenus impraticables.

Nous réaffirmons une fois encore la nécessité d'organiser, dès que possible, une réunion sur la dette des pays développés afin que débiteurs et créanciers trouvent, ensemble, une solution à ce problème épineux. Pour les pays à faible croissance du continent africain, la crise de la dette a atteint un stade critique. La chute perpétuelle des prix des produits de base - qui sont les principales exportations des pays africains - représente un obstacle insurmontable qui les empêche de jouer un rôle dans l'économie mondiale et rend impossible l'application efficace du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990, alors que ce sont là les conditions préalables indispensables à une véritable relance de leur économie. Aussi appuyons-nous la proposition des chefs d'Etat de l'OUA - lors de leur sommet en décembre 1987 - de convoquer une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique. La crise économique a considérablement réduit la capacité des pays en développement à prendre une part active au commerce international. L'économie de ces pays est concentrée sur un seul ou quelques rares produits de base ou produits manufacturés affectés par l'instabilité dans les pays développés et par le protectionnisme pratiqué par les pays à économie de marché en violation flagrante des normes et des principes du commerce international. Ces mesures sont en outre incompatibles avec les engagements pris par ces pays dans diverses instances internationales. Nous devons donc continuer à orienter nos efforts vers une restructuration authentique du commerce international et l'application des résolutions de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). La République

M. Van Dunem (Angola)

populaire d'Angola est convaincue que la communauté internationale peut créer les conditions propices à cette fin.

L'interdépendance des Etats - dont nous sommes parfaitement conscients - devrait nous rendre plus sensibles à la crise alimentaire. En réalité, nous notons avec regret la détérioration de la situation alimentaire et agricole dans de nombreux pays en développement, en Afrique notamment, qui connaît une grave pénurie alimentaire. La communauté internationale devrait appuyer plus vigoureusement le Fonds international de développement agricole afin de permettre à cette institution d'inaugurer sa deuxième décennie sur une base financière plus solide.

La République populaire d'Angola, pays en développement qui n'a jamais connu une seule heure de paix depuis son indépendance, en novembre 1975, fait partie intégrante de la communauté internationale. Elle ne saurait donc rester silencieuse devant les problèmes mondiaux en général et les problèmes des pays en développement en particulier. Sa contribution à la solution des innombrables problèmes économiques et sociaux de l'humanité reste bien peu de chose.

Nous avons entrepris une action concertée pour arriver à la paix juste tellement nécessaire à l'héroïque peuple angolais pour régler les problèmes économiques auxquels il est confronté. A ce propos, mon gouvernement a adopté un certain nombre de mesures dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et nous avons promulgué des lois pour permettre sa mise en oeuvre.

J'aimerais saisir cette occasion pour inviter la communauté internationale à multiplier les programmes d'assistance à la République populaire d'Angola et à appuyer davantage mon pays afin de lui permettre de réparer les dommages causés par la guerre d'agression et de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud. Ces dégâts matériels - aux installations, aux routes, aux ponts, aux chemins de fer, etc. - dépassent les 12 milliards de dollars. Ils ont causé la mort de 50 000 personnes; 200 000 familles ont dû être déplacées et il y a eu près de 150 000 réfugiés.

Monsieur le Président, permettez-moi, en guise de conclusion, de vous souhaiter à nouveau plein succès dans la conduite des débats de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et de vous assurer de la coopération indéfectible et sans réserve de la délégation angolaise.

La lutte continue. La victoire est certaine.

Sir Peter KENILOREA (Iles Salomon) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Nul doute que votre sagesse et votre habileté diplomatique vous permettront de mener à bien les délibérations de la présente session. Vous pouvez compter à cette fin sur le plein concours et la coopération de ma délégation.

A votre prédécesseur, M. Peter Florin, de la République démocratique allemande, j'exprime la profonde reconnaissance de mon gouvernement pour la façon magistrale dont il a dirigé les travaux de la dernière session.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son dévouement et les efforts qu'il déploie au service de notre cause commune : la paix et la sécurité internationales. L'attribution du Prix Nobel de la paix, pour 1988, aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies est un hommage fort mérité rendu à ceux qui ont risqué et qui risquent encore leur vie pour la cause de la paix.

Depuis que nous nous sommes réunis ici, il y a un an, le climat politique international s'est radicalement transformé. Le rôle des Nations Unies en tant qu'institution d'établissement de la paix a été réaffirmé. En conséquence, ma délégation juge encourageante la récente évolution positive des événements qui a apporté une lueur d'espoir et une promesse de paix dans les régions perturbées de notre monde.

Sir Peter Kenilorea (Iles Salomon)

Nous sommes réconfortés du fait qu'après huit années de feux croisés, les canons se sont tus dans le golfe Persique et le pays se voit maintenant donner une chance. Cette paix repose sur la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous lançons un appel à l'Iran et à l'Iraq, ainsi qu'à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, leur demandant de coopérer avec le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour trouver une solution durable au conflit.

La situation en Afghanistan montre également des signes d'espoir et la même promesse de paix. C'est pourquoi nous nous félicitons des accords de Genève sur l'Afghanistan et demandons instamment à toutes les parties de respecter la lettre et l'esprit de ces accords afin de veiller à ce que rien ne retarde le progrès vers la paix.

Nous voyons avec optimisme la percée apparente réalisée dans la guerre qui fait rage depuis 13 ans dans le Sahara occidental. Nous notons en particulier la proposition faite au mois d'août par le Secrétaire général, selon laquelle un cessez-le-feu serait déclaré, suivi d'un référendum auquel participerait le peuple du Sahara occidental.

Mon gouvernement voit également avec le même optimisme l'Accord tripartite qui prévoit le retrait des troupes sud-africaines de l'Angola ainsi que l'éventuelle application du Plan des Nations Unies pour la Namibie. Nous espérons vivement que l'Afrique du Sud respectera l'Accord tripartite et procédera à la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous avons toujours appuyé le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie et saisissons l'occasion de réaffirmer cet appui.

La ratification du Traité FNI par les deux superpuissances est une grande réalisation contemporaine. Nous louons la volonté politique dont ont fait preuve l'Union soviétique et les Etats-Unis dans la conclusion d'un accord qui prévoit une réduction de 50 % de leurs arsenaux militaires stratégiques. Ma délégation espère que cette initiative de désarmement aboutira finalement à un désarmement total, qui comprendrait non seulement les armes nucléaires mais aussi les armes classiques et chimiques.

Les îles Salomon réaffirment leur appui au principe de la réunification pacifique des deux Corées, sans ingérence extérieure. Nous nous féliciterions de l'entrée aux Nations Unies de ces deux pays et lui apporterions notre appui. Je saisis cette occasion pour féliciter la République de Corée pour son rôle de pays hôte des XXIVe Olympiades d'été qui ont été couronnées de succès.

Sir Peter Kenilorea (Iles Salomon)

Tout en saluant avec satisfaction l'évolution de la situation en Afghanistan, au Sahara occidental et dans le golfe Persique, nous sommes toujours gravement préoccupés par la situation affreuse qui règne en Afrique du Sud, où l'apartheid demeure la cause fondamentale du conflit. L'apartheid est un racisme institutionnalisé. En lui-même, c'est un mal qui doit être éliminé - non pas réformé, mais éliminé.

Malgré toutes les sanctions déjà imposées, le régime de Pretoria ne semble pas vouloir s'avouer vaincu. Il est donc temps que la communauté internationale fasse le seul choix qui lui reste : l'application de sanctions obligatoires globales au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ma délégation réaffirme que l'apartheid lui fait horreur et continue d'appuyer l'appel lancé pour des sanctions globales contre l'Afrique du Sud.

Au Moyen-Orient, les peuples de la région se voient toujours refuser la paix. Mon gouvernement partage l'avis que la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, ouvrirait la voie à un règlement pacifique, complet et juste de ce conflit. Nous demandons instamment au Secrétaire général de poursuivre les excellents efforts qu'il déploie pour assurer la convocation d'une telle conférence.

La situation au Kampuchea exige encore la surveillance de la communauté internationale. Les hostilités durent déjà depuis 10 ans. Mon gouvernement demande instamment le retrait de toutes les troupes vietnamiennes afin de faciliter le règlement du problème kampuchéen par le peuple kampuchéen lui-même, à l'abri de toute ingérence extérieure.

Le 2 décembre 1986, l'Assemblée a adopté la résolution 41/41 A, aux termes de laquelle la Nouvelle-Calédonie a été réinscrite par les Nations Unies sur la liste des territoires non autonomes. Cela, en fait, a donné aux Nations Unies un rôle de premier plan dans le processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie. Mon gouvernement réaffirme que l'Organisation des Nations Unies, par le truchement de son organe approprié, doit participer activement à ce processus, ainsi que toute la population de Nouvelle-Calédonie, notamment les aborigènes, c'est-à-dire le peuple canaque. Continuer à méconnaître les principes des Nations Unies, ainsi que les vœux de la principale communauté de la Nouvelle-Calédonie, nous ramènerait très certainement aux tristes événements du matin du 5 mai 1988 sur l'île d'Ouvea en Nouvelle-Calédonie. Nous trouvons par conséquent encourageant que le nouveau

Sir Peter Kenilorea (Iles Salomon)

Premier Ministre français ait rouvert le dialogue avec toutes les parties en Nouvelle-Calédonie et travaille de façon ardue à la solution à long terme des problèmes qui se posent dans ce territoire non autonome.

Au dix-neuvième Forum du Pacifique Sud, qui s'est tenu à Nufualofa, au Tonga, le mois dernier, et auquel mon premier ministre a participé, les dirigeants du Forum se sont félicités également des efforts de la Puissance administrante visant à relancer le dialogue entre toutes les communautés de la Nouvelle-Calédonie. Le Forum, notamment, a demandé instamment à la France de faire en sorte que l'acte d'autodétermination de 1988 proposé soit compatible avec les pratiques et principes bien établis de décolonisation de l'Organisation des Nations Unies.

La voie qui mène à la solution des problèmes de la Nouvelle-Calédonie n'est certainement pas aisée. Il y a des problèmes réels à surmonter. Cependant, en raison de cette nouvelle évolution, nous attendons avec impatience un exercice d'autodétermination internationalement accepté en Nouvelle-Calédonie.

Je me suis déjà félicité de la ratification du Traité FNI par les deux superpuissances. C'est là un pas en avant important dans le processus de désarmement. Un autre grand pas sur la voie du désarmement est le Traité de Rarotonga, qui déclare la région du Pacifique Sud zone exempte d'armes nucléaires. Par conséquent, nous sommes profondément reconnaissants à l'Union soviétique et la République populaire de Chine, qui ont ratifié les Protocoles 2 et 3 du Traité. Néanmoins, nous sommes déçus de constater que la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis n'ont pas encore signé et ratifié les Protocoles 1, 2 et 3 du Traité, et nous leur demandons de le faire pour montrer leur bonne volonté à l'égard de la région du Pacifique Sud et de sa population, ainsi que des peuples du monde.

Sir Peter Kenilorea (Iles Salomon)

Les essais nucléaires dans notre région ont toujours été l'une de nos principales préoccupations et continuent de l'être. En dépit de nos nombreux appels pour qu'il soit mis complètement fin à ces essais, la France poursuit son programme d'essais nucléaires sur l'atoll de Mururoa en Polynésie. Je ne veux pas insulter à l'intelligence de la présente assemblée en faisant un cours sur les effets de la pollution nucléaire. Nous connaissons tous les faits : elle tue. Les Iles Salomon sont totalement opposées aux essais nucléaires, à la décharge et à l'utilisation d'armes nucléaires dans notre région. Nous en appelons une fois encore à la France pour qu'elle mette un terme à son programme d'essais nucléaires dans notre région.

La tendance actuelle de l'économie mondiale constitue un autre problème qui revêt d'énormes proportions pour les pays en développement. Nos efforts visant à augmenter notre capacité d'exportation sont frustrés par la distorsion des politiques qui caractérisent le système commercial international actuel. Ces politiques entraînent la stagnation ou, pis encore, une croissance négative dans nos économies en développement.

Les Iles Salomon sont avant tout un producteur de produits de base. L'entrée réglementée de ces produits de base sur le marché mondial pèse lourdement sur notre économie déjà défaillante. Mon gouvernement attache donc une importance particulière au prochain Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales. La question d'une réforme des régimes commerciaux dans les domaines de l'agriculture et des produits de base doit être réglée. Nous espérons sincèrement que les délibérations de l'Uruguay Round donneront aux pays en développement plus d'occasions d'acquérir un juste pourcentage des ressources mondiales.

A cet égard, je dois dire qu'il faut accorder une attention spéciale aux problèmes particuliers qui se présentent uniquement dans les pays insulaires en développement. Les petits marchés intérieurs, les ressources limitées, les communications défaillantes, les distances et les catastrophes naturelles ne sont que quelques-uns de ces problèmes.

Qu'il me soit permis à ce stade, au nom du Gouvernement et du peuple des Iles Salomon, de transmettre au Gouvernement et au peuple de la Jamaïque l'expression de notre profonde sympathie à l'occasion des ravages qu'a fait dans ce pays le cyclone

Sir Peter Kenilorea (Iles Salomon)

Gilbert. Nous comprenons et partageons leur affliction car, à maintes reprises dans le passé, nous avons connu de semblables épreuves infligées par une nature capricieuse.

Le fait est que, lorsque l'on traite de nos besoins particuliers, il faut une certaine souplesse dans les politiques d'assistance de nos donateurs d'aide et des institutions financières mondiales. Ceci dit, je dois encore ajouter que, lorsqu'il s'agit de commerce, nous souffrons davantage que tout autre pays insulaire en développement dans le Pacifique, du simple fait de notre éloignement des principaux marchés mondiaux. Je suis arrivé de Bruxelles il y a quelques heures à peine. Bruxelles est à 18 000 kilomètres environ de Honiara. Nos produits de base doivent donc suivre un long et onéreux itinéraire pour parvenir aux pays de la Communauté économique européenne. Malgré les divers problèmes auxquels se heurte une économie insulaire comme la nôtre, nous nous efforçons et nous efforcerons toujours d'améliorer le niveau de vie de notre peuple. Nous devons apprendre à vivre selon nos moyens, nos moyens étant les ressources dont nous disposons et les diverses formes d'assistance que nous croyons pouvoir être mises à notre disposition par des nations amies et des institutions multinationales.

A cet égard, nous nous félicitons du Traité multilatéral sur la pêche conclu avec les Etats-Unis, qui est entré en vigueur au cours de cette année et dont les avantages sont déjà ressentis dans les pays parties au Traité, y compris le mien. Nous attendons avec impatience de pouvoir conclure des arrangements semblables avec les autres nations pour lesquelles la pêche est une industrie importante et qui pêchent dans nos eaux. A ce propos, mon gouvernement est très reconnaissant au Gouvernement et au peuple du Canada d'avoir mis environ 10 millions de dollars canadiens à la disposition du Forum Fisheries Agency dans les Iles Salomon, pour le développement des ressources halieutiques et maritimes de la région du Pacifique Sud.

Chaque année offre l'occasion de célébrer un événement particulier. Cette année, le 7 juillet, les Iles Salomon ont célébré le dixième anniversaire de leur indépendance. Nous sommes très reconnaissants des aimables messages de félicitations qui nous ont été envoyés pendant les cérémonies commémoratives. Voilà 10 ans également que j'étais ici pour témoigner de l'adhésion de mon pays au

Sir Peter Kenilorea (Iles Salomon)

sein de l'Assemblée en tant que cent cinquantième membre de l'Organisation. Je m'étais alors engagé à ce que les Iles Salomon acceptent les obligations figurant dans la Charte des Nations Unies et les remplissent. Qu'il me soit permis de conclure aujourd'hui en réaffirmant cet engagement de mon pays envers les nobles idéaux de cet organisme.

Enfin, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que nos amis Membres des Nations Unies, d'avoir permis à la délégation des Iles Salomon d'être la dernière à prendre la parole dans le débat général.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat général de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Monsieur le Secrétaire général, Messieurs les représentants, tout au long des trois semaines écoulées, 153 délégations ont exprimé leurs opinions sur la situation internationale et ont exposé les préoccupations, les espérances et les espoirs légitimes des peuples représentés ici. Une fois de plus, la présente assemblée générale a agi en tant que conscience et tribune d'expression de l'humanité à son niveau le plus élevé et le plus démocratique.

Il semble opportun à ce point d'essayer d'esquisser une synthèse de ce que nous avons entendu, qui ne servira pas de bilan mais plutôt de termes de référence et de points de départ des tâches qui nous attendent à partir de maintenant.

Une analyse objective du contenu des déclarations faites au cours du débat général montrerait clairement que, sur les cinq questions les plus traitées par environ 90 % des orateurs, quatre questions concernent les conflits régionaux les plus aigus et la cinquième se rapporte à la situation économique grave des pays en voie de développement.

Le Président

Les déclarations faites au cours du débat général ont montré des points de convergence notables. Tout le monde ou presque estime que nous nous trouvons à un moment particulier, historique des relations internationales et que peut-être nous sommes au seuil d'une nouvelle étape encourageante où triompheront le dialogue et la coopération. Il existe un sentiment général que nous sommes lancés dans un processus de changement vers un monde meilleur.

Cet état d'esprit s'inspire, de façon presque unanime, de faits concrets. Les interventions ont souligné l'importance et l'influence positive du dialogue et des récents accords sur le désarmement conclus entre les superpuissances, des progrès en vue du règlement de divers différends régionaux et, en général, de la consolidation progressive d'une atmosphère propice au règlement pacifique et négocié des différends internationaux.

Tous ces événements positifs, inimaginables il y a quelques années encore, ont modifié fondamentalement, et peut-être de manière irréversible, la situation classique des relations internationales. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont reconnu la contribution des Nations Unies et, plus spécifiquement, du Secrétaire général. C'est aujourd'hui plus que jamais l'heure des Nations Unies.

Il faut que les Nations Unies reçoivent l'appui vigoureux de tous. Outre le domaine politique, cet appui devrait s'étendre à tous les domaines concrets, y compris le domaine financier, afin d'assurer la vigueur et l'efficacité de l'Organisation. S'il a été possible de trouver des fonds pour financer les politiques d'armement, il devrait être bien plus facile de trouver les ressources nécessaires pour financer une ère de paix, une ère pendant laquelle nous gagnerions tous; pendant laquelle l'Organisation devra assumer un nombre accru d'opérations coûteuses et complexes pour le maintien de la paix.

Le monde change. Qui plus est, le monde est conscient de ce changement. En effet, ce n'est pas un changement accidentel, forcé ou simplement intuitif; au contraire, c'est un changement volontaire, prémédité, intellectuel.

L'homme semble avoir appris quelques leçons fondamentales. Par exemple, il semble enfin accepter que, dans notre monde nucléaire, nul ne sortirait vainqueur d'un affrontement. Il ne saurait y avoir de vainqueurs et la survie même de la race humaine serait en danger.

Le Président

La banqueroute des politiques d'armement qui associent exclusivement la sécurité au pouvoir stratégique, a été accompagnée par l'acceptation progressive du fait que, aujourd'hui, l'affrontement n'est ni inévitable ni indispensable pour faire avancer les intérêts nationaux. Au contraire, ces mêmes intérêts seront mieux défendus, car mieux protégés, dans le cadre du dialogue, d'un climat de détente et de coopération. Tout cela implique une véritable révolution qualitative avec des conséquences concrètes et fondamentales. Le résultat le plus immédiat et le plus évident est peut-être que cela nous permet de récupérer les possibilités de la vie et d'éloigner l'affreuse éventualité d'un holocauste.

En outre, cela encourage la solution prompte, juste et conforme aux décisions pertinentes de l'Organisation de longs conflits tels que les questions de Palestine et du Moyen-Orient et de la politique d'apartheid en Afrique du Sud, dont la poursuite conspire contre la consolidation d'un climat de paix et de sécurité.

Mais les avantages de la nouvelle réalité internationale font plus que favoriser certaines situations concrètes. La consolidation d'un climat comme celui que nous connaissons aujourd'hui ouvrira un chapitre nouveau et unique dans l'histoire de l'humanité. Pour la première fois, la vie sera conçue comme une entreprise commune et interdépendante. Pour la première fois, l'harmonie sera acceptée comme étant l'état naturel des relations entre Etats et le différend comme étant un phénomène exceptionnel et non souhaitable. Si notre génération pouvait accomplir des progrès durables dans cette direction, elle aurait contribué fondamentalement à améliorer la condition humaine. Bien entendu, ce n'est que le commencement d'un processus long et difficile. Nous sommes en train d'assurer la vie; aujourd'hui, nous devons parvenir à discuter comment et dans quelles conditions nous allons vivre.

Après trois semaines consacrées au débat général à l'Assemblée, je suis heureux de constater que, à de rares exceptions près, l'immense majorité de ceux qui sont intervenus en séance plénière ont reconnu qu'il faut maintenant que la question du développement occupe enfin une place prioritaire à l'ordre du jour international.

Personne n'ignore que le sous-développement est un problème qui touche les deux tiers de l'humanité et, dans certains cas, engendre des niveaux de misère et de privations qui ne sont guère différents des souffrances causées par les guerres.

Le Président

Notre tâche en ce sens est très claire. Ayant réalisé des progrès en matière de désarmement et de règlement des différends régionaux, la communauté internationale doit maintenant se concentrer sur une autre question importante : le développement. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra consolider les progrès réalisés dans les deux premières questions.

Le débat général a montré que cette approche est de plus en plus acceptée par le monde industrialisé. Par exemple, cela a été reflété dans l'intervention prononcée par le Premier Ministre de la Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, et dans l'allocution du Président de la République française, M. François Mitterrand, qui a proposé la création, auprès du Fonds monétaire international (FMI), d'un fonds "...chargé de garantir le paiement des intérêts servis sur certaines créances commerciales converties en obligations." (A/43/PV.10, p. 21)

Ce fonds serait financé par une émission nouvelle de droits de tirage spéciaux (DTS) qui seraient accordés aux pays développés lors d'une nouvelle émission.

Dans le même ordre d'idée, l'intervention de la délégation du Japon confirme l'engagement croissant de ce pays dans le sens d'une économie mondiale interdépendante. Cela rejoint les initiatives prises en d'autres instances qu'il faudrait examiner attentivement.

Aujourd'hui il s'agit d'encourager une nouvelle mobilisation qui favoriserait la réalisation concrète et effective d'un dialogue politique sur le développement. Pour atteindre cet objectif, si simple et si ambitieux en même temps, nous disposons aujourd'hui d'une Organisation revalorisée, avec un nouveau prestige découlant de ses succès, grâce aux efforts inlassables et efficaces du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Il se peut que les Nations Unies ne soient pas l'instance appropriée pour traiter les modalités techniques des questions relatives au commerce, aux finances et aux investissements, mais elles sont les mieux placées pour élaborer les lignes directrices et les principes fondamentaux qui permettent un dialogue politique en matière de développement, ainsi que pour assurer ultérieurement le suivi des progrès qui seront accomplis dans l'éventualité d'un consensus universel pour une action concertée.

Le Président

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît clairement qu'il nous faut trouver un moyen pratique, consensuel et prudent d'atteindre cet objectif. Pratique, parce que la répétition d'appels rhétoriques, de plans irréalisables ou de textes bourrés de qualificatifs ne servirait de rien. Ce dont il s'agit, c'est ni plus ni moins de changer l'état actuel des choses. Consensuel, parce que sans la participation de tous, ce moyen ne serait pas pratique. Prudent, enfin, parce que si, au moment de lancer une entreprise de ce genre, nous nous trompons de route, les aspirations légitimes de milliards d'êtres humains seront sérieusement déçues.

Il semble donc que le moment soit venu d'amorcer un dialogue politique en matière de développement, étant bien entendu qu'il s'agit là d'une voie complémentaire et non d'un substitut au dialogue technique. En effet, de même que les décisions ou les institutions politiques ne peuvent remplacer les décisions ou institutions à caractère technique, un problème politique ne peut se résoudre uniquement du point de vue technique. Autrement dit, si le développement engendre la stabilité, la stabilité la sécurité et la sécurité la paix, il est bien évident que ce sont des décisions politiques qu'il nous faut prendre, mais des décisions qui soient techniquement viables. Il s'agit maintenant de voir comment établir de nouvelles formes de dialogue politique, pratique et universel.

Depuis la création des Nations Unies, jamais les perspectives de paix dans le monde n'ont été meilleures qu'en cette année 1988. En 1945, alors que la paix était proche, la communauté internationale a conçu deux mécanismes de base : l'Organisation des Nations Unies, pour assurer des formes de dialogue en vue d'empêcher et de régler les conflits, et les Accords de Bretton Woods, pour créer un ordre économique destiné à empêcher une répétition des conditions qui, dans les années 20 et 30, avaient précisément donné naissance aux régimes totalitaires qui devaient déclencher la seconde guerre mondiale.

Le lien existant entre le développement et la paix était tellement évident à l'époque qu'en 1944, peu avant la fin de la guerre, le Président des Etats-Unis d'Amérique, F. Roosevelt, déclarait devant le Congrès de son pays :

"C'est avec les affamés et les chômeurs que se construisent les dictatures."

Ces paroles sont aussi pertinentes aujourd'hui s'agissant du monde en développement qu'elles l'étaient s'agissant de l'Europe de cette époque. Comme l'a écrit le Pape Paul VI dans son encyclique Populorum Progressio, "Le développement est le nouveau nom de la paix".

Le Président

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse. Je leur rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse est limitée à dix minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. RONDON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La liberté de parole dont nous jouissons à l'Assemblée, mais qui fait défaut au Nicaragua, m'autorise à répondre au Ministre des affaires étrangères du Nicaragua qui, cet après-midi, a cherché à présenter les Etats-Unis comme les coupables de l'oppression qui règne dans son pays. Il porte atteinte à la vérité en accusant les Etats-Unis d'être responsables des souffrances découlant du déni, par son gouvernement, des libertés du peuple nicaraguayen - la liberté d'élire ou de rejeter les dirigeants de son choix, la liberté de se réunir pacifiquement pour corriger les injustices sans craindre d'être attaqué ou emprisonné - comme cela a été le cas pour les 38 personnes qui demeurent emprisonnées dans des conditions inhumaines -, la liberté de se livrer au commerce et à la fabrication, sans ingérence injustifiée de l'Etat.

Les Etats-Unis ne sont pas responsables de la doctrine totalitaire ni de la maladresse économique des Sandinistes. Si les Etats-Unis sont à blâmer, c'est plutôt pour leur appui à la démocratie dans la région. Je regrette cet échange verbal avec le Nicaragua, qui n'aurait pas eu lieu si les Sandinistes avaient commencé à honorer les engagements pris par eux en 1979 à l'Organisation des Etats américains (OAS) ou en 1987 dans le cadre des Accords d'Esquipulas.

M. BROCHAND (France) : Monsieur le Président, je vous prie de me pardonner de reprendre la parole après les propos d'une grande élévation que vous venez de tenir. Je voudrais simplement exercer le droit de réponse de ma délégation sur un point particulier qui la concerne.

Je voudrais regretter le fait que, dans la déclaration qu'il vient de prononcer, le représentant des îles Salomon a mis en cause mon pays à propos des essais nucléaires souterrains auxquels il procède sur son territoire, en Polynésie. Ma délégation tient à rappeler une nouvelle fois, sans le moindre esprit de polémique à l'égard d'un pays avec lequel la France entretient les meilleures relations d'amitié et de coopération, que les expérimentations nucléaires souterraines françaises ne portent en rien préjudice ni aux intérêts des

M. Brochand (France)

Etats de la région ni à la santé des populations qui y vivent ni à l'environnement, comme les études réalisées sur place par plusieurs commissions nationales et internationales l'ont amplement prouvé.

M. MEZA (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre la parole alors que le débat général est sur le point de se terminer et que vous avez fait une remarquable intervention, pour reprendre les termes employés par le représentant ami de la France. Mais je suis obligé de répondre aux paroles regrettables prononcées par le chef de la délégation nicaraguayenne à propos de l'intervention faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères d'El Salvador. Le représentant du Nicaragua, a fait référence à certaines de nos déclarations, mais comme ce qu'il a dit ne correspond pas à ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères d'El Salvador, M. Acevedo Peralta, je me vois dans l'obligation de lire à nouveau ce que le Ministre des affaires étrangères salvadorien a dit ce matin et d'expliquer quelque peu ce qu'il a réellement voulu dire. Il a dit :

"L'ordre du jour prévu comprend pour l'essentiel les questions concernant l'amnistie, le dialogue, la démocratie, les libertés, les réfugiés, les droits de l'homme et le parlement centraméricain. Nous ne pouvons nous empêcher de souligner que dans ces questions tous les pays auront un actif et un passif, mais qu'il est regrettable de constater que dans l'un d'eux, au Nicaragua, malgré les efforts sérieux que ce pays a ou non réalisés, dans la balance c'est le passif qui l'emporte. Le Gouvernement sandiniste, revenant aux étapes antérieures à l'Accord de Guatemala, continue malheureusement à violer les libertés et les droits civils les plus élémentaires. Il persécute et incarcère les politiciens et les activistes, réprime les manifestations publiques et ferme la voie à tout moyen d'expression. Le Gouvernement sandiniste n'a pas même déclaré publiquement, de façon claire et nette, qu'il avait rompu complètement comme il était censé le faire avec la subversion armée en El Salvador ainsi que le demande et l'y oblige Esquipulas II."

(A/43/PV.30, p. 11)

M. Meza (El Salvador)

Le Gouvernement sandiniste n'a donc pas pu faire de déclaration publique claire et précise selon laquelle il n'aurait plus rien à voir avec le soulèvement armé en El Salvador, comme nous y oblige clairement le texte des Accords d'Esquipulas II.

A cet égard, les phrases insultantes du chef de la délégation du Nicaragua ne méritent même pas d'être relevées, car elles portent tort à ceux qui les prononcent et non pas à ceux qui les écoutent. Il est regrettable que l'on se soit efforcé de masquer la vérité avec des diatribes.

Le paragraphe que le Ministre a lu ce matin, et qui a tant perturbé la délégation du Nicaragua, concerne la question de l'amnistie, c'est-à-dire l'un des 11 engagements fondamentaux d'Esquipulas II et que le Nicaragua n'a pas respecté. Il proclame une loi d'amnistie mais sous certaines conditions, abusant de la bonne volonté des autres présidents de l'Amérique centrale.

Nous ne pouvons pas non plus parler de démocratie et de liberté au Nicaragua, tout simplement parce que dans le meilleur des cas, comme cela se produit aujourd'hui au Nicaragua, lorsque l'on cherche à exercer le droit à la liberté et à la démocratie, les dirigeants du mouvement sont brutalement réprimés et incarcérés du fait qu'ils ne sont pas d'accord avec le Front sandiniste. Ils sont toujours en prison alors que se déroule cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Le chef de la délégation du Nicaragua vient tout de même déclarer à cette assemblée que dans son pays il ne se passe rien d'important à ce sujet.

Pourquoi disons-nous que nous sommes revenus à une période antérieure à l'Accord? Parce que, précisément, si nous revoyons l'histoire du gouvernement sandiniste, nous constaterons que son peuple n'a jamais été traité avec autant de brutalité qu'aujourd'hui.

Maintenant, le processus de paix en Amérique centrale se trouve dans l'impasse du fait que ce sont précisément les Sandinistes qui s'efforcent de nous dessaisir de la recherche de solutions aux problèmes de l'Amérique centrale; en portant ces problèmes devant des instances extra-régionales, ce sont eux qui reviennent sur le processus de paix, qui empêchent tout progrès et utilisent toutes sortes de facteurs étrangers au problème qu'il nous incombe à nous, Centraméricains, de résoudre.

M. Meza (El Salvador)

Enfin, le 10 janvier 1988, mon gouvernement avait adressé au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, une lettre - je crois que le Président de l'Assemblée en a reçu copie - dans laquelle mon gouvernement lui expose très clairement toutes les ingérences dans nos affaires intérieures du Gouvernement du Nicaragua, et notamment l'appui accordé par le Nicaragua aux terroristes du FMLN-FDR.

Cette lettre indique clairement où se trouvent les stations de la radio Venceremos, qui opèrent à partir du Nicaragua; les endroits où s'entraînent les terroristes du FMLN-FDR, où se trouvent leurs entrepôts et leurs imprimeries; c'est-à-dire tout ce que le Nicaragua fait pour entretenir la subversion en El Salvador. Managua s'était engagé le 7 août à renvoyer les terroristes de son territoire, au lieu de quoi il leur fournit maintenant davantage d'équipements.

M. SERRANO CALDERA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je crois que votre excellente intervention d'il y a quelques minutes a dégagé une synthèse qui prête à la réflexion, au sein de cette assemblée ou dans d'autres instances. Je voudrais commencer ma réponse, si nous pouvons l'appeler ainsi, en vous remerciant de vos paroles pour ce qu'elles signifient pour nous et ce qu'à mon avis elles signifieront en dehors de cette assemblée.

Malheureusement, nous devons clore cette séance par un débat sur l'Amérique centrale, débat dont nous ne voulions pas mais que nous n'allons certainement pas éluder.

Nous avons entendu l'inévitable chœur des diatribes depuis le premier discours fait par le Président des Etats-Unis d'Amérique, suivi ensuite par trois discours des ministres des affaires étrangères de l'Amérique centrale et, pour couronner ces interventions des principaux ténors, la déclaration du représentant des Etats-Unis il y a quelques instants.

Ceci est d'autant plus regrettable que vous aviez, Monsieur le Président, attiré notre attention sur des éléments qui obligent à une réflexion sérieuse et nous éloignent du jeu des paradoxes et des contradictions. Nous avons vu que certains proclament la paix et font la guerre; que d'autres lancent des pierres et ne voient pas que leurs mains sont salies; et que ceux-là même qui déchirent leurs vêtements répètent encore les mêmes choses. Ils se réfèrent à Esquipulas mais font des affirmations et des propositions qui violent la teneur de ces accords.

M. Serrano Caldera (Nicaragua)

Il est également paradoxal, et c'est là le prix des contradictions, que ceux-là même qui s'efforcent de nous déstabiliser en recourant à des méthodes et à des actes qui ont été reconnus jusque dans les sphères du Congrès des Etats-Unis, nous accusent d'enfreindre la loi. Ceux-là même qui hier demandaient des élections au Nicaragua en pensant que nous ne les organiserions pas, essayent de boycotter le processus électoral lorsque nous essayons de l'entamer. Ceux-là même qui nous accusaient d'être un pouvoir de fait - pour avoir vaincu par la révolution une dictature qu'ils avaient créée, soutenue et aidée jusqu'au dernier moment - s'efforcent de nous empêcher d'accomplir le plus grand pas institutionnel que représente l'élaboration de la constitution politique. Ils nous font la guerre et nous critiquent parce que nous nous défendons.

D'autres nous parlent des droits de l'homme et de la situation interne de notre pays. Nous leur disons qu'ils devraient plutôt s'occuper de ce qui se passe chez eux, car il y a seulement un mois la télévision nous a montré l'assassinat de paysans par l'armée salvadorienne.

Je ne vais pas faire un inventaire des violations des droits de l'homme dans d'autres pays. Ce n'est pas en faisant un tel inventaire que je donnerai du poids à mes arguments. C'est en signalant précisément ces contradictions et en rappelant ce dont nous avons débattu à propos des changements intervenus dans le monde que je voudrais conclure. J'aimerais terminer par une réflexion à ce sujet : une réflexion que jamais les Etats-Unis n'ont faite; une réflexion qui leur ferait perdre de leur intolérable arrogance, de leur prodigieuse insolence et de leur certitude d'être les maîtres des nationalités, des identités et de la dignité des nations. Nos peuples ont leur propre raison d'être. Nous ne sommes pas le reflet de la politique extérieure des Etats-Unis.

M. Serrano Caldera (Nicaragua)

Je n'ai pas l'intention d'énumérer les violations des droits de l'homme qui sont intervenues dans d'autres pays. Ce n'est pas en listant ces actes de violence que je donnerai de la valeur à mon argumentation, mais plutôt en attirant l'attention sur les contradictions et sur tout ce qui a été dit ici à propos des changements survenus dans le monde. Je préfère terminer par quelques idées qui ne sont jamais venues à l'esprit des Etats-Unis, des idées qui vont dégonfler l'arrogance et l'insolence insupportables qu'ils mettent à réprimer l'identité et la dignité des nations. Nos peuples ont leur propre raison d'être; nous ne sommes pas un pion sur l'échiquier de la politique des puissances étrangères.

Les Etats-Unis doivent comprendre que la révolution nicaraguayenne est irréversible et qu'elle s'intensifiera. Ils doivent reconnaître que ce sont eux la cause du conflit : ce sont eux qui ont créé Somoza et qui l'ont maintenu au pouvoir pendant un demi-siècle, sans jamais souffler mot des violations des droits de l'homme commises à cette époque. Les Etats-Unis nous ont fait la guerre, après le triomphe de la résolution il y a sept ans, et 50 000 des nôtres sont morts pour que nous soyons libres. De quel droit les Etats-Unis s'érigent-ils en arbitre de l'identité, du destin et de la souveraineté des peuples?

Le moment est venu de rappeler que, bien que nous voulions tous la paix, elle doit être fondée sur la dignité de l'homme et sur le droit.

Les Etats-Unis ne respectent pas les termes de la Convention de La Haye relative à l'autodétermination; ils violent la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats; ils font la guerre à des gouvernements constitués et élus légitimement. Il n'y a pas de paix sans dignité, de démocratie sans autodétermination ni de liberté sans justice.

Maintenant que notre débat touche à sa fin, le moment est venu de réfléchir à ces questions. Nous voulons tous la paix, mais il y en a qui cherchent à maintenir une hégémonie dépassée. Le cours de l'histoire, si puissant que l'on soit, n'a jamais permis que la justice soit bafouée indéfiniment.

Nous réclamons la liberté et la dignité pour les petits peuples, liberté et dignité que nous avons conquises non seulement sur le plan de la rhétorique dans des instances comme celle-ci, mais également sur le champ de bataille, contre la plus grande puissance du monde, qui nous fait la guerre depuis sept ans. Nous voulons la paix, mais la paix dans la dignité. Nous luttons pour la liberté, mais

M. Serrano Caldera (Nicaragua)

nous voulons la liberté dans la justice. Nous nous battons pour la démocratie, mais une démocratie avec l'autodétermination. Espérons que le prochain Gouvernement des Etats-Unis, quel qu'il soit, reconnaîtra les droits fondamentaux des peuples et acceptera la logique inexorable de l'histoire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons terminé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : DEUXIEME RAPPORT DU BUREAU (A/43/250/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au paragraphe 1 a) de son rapport, le Bureau recommande d'ajouter à l'ordre du jour de la présente session un point, intitulé "Aide d'urgence au Soudan".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au paragraphe 1 b), le Bureau recommande d'examiner directement ce point en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Puis-je également considérer que ce point sera examiné en priorité en raison de son importance et de son urgence?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais maintenant attirer l'attention des représentants sur le paragraphe 2 a). Le Bureau recommande d'ajouter à l'ordre du jour de la présente session un point intitulé "Solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes causés par les catastrophes naturelles au Bangladesh".

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Puis-je considérer que ce point sera examiné en priorité en raison de son importance et de son urgence?

Il en est ainsi décidé.

## PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de lever la séance, je voudrais donner aux membres les grandes lignes du programme provisoire pour les prochaines séances plénières de la session et leur faire part de certains changements dans le programme provisoire que j'avais présenté le jeudi 6 octobre.

Le lundi 17 octobre, l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 10, "Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation", le point 13, "Rapport de la Cour internationale de Justice", le point 20, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique", le point 24, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique", le point 25, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes", le point 26, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine", le point 27, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains", le point 28, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le système économique latino-américain", et le point 142 "Statut d'observateur pour l'organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine auprès de l'Assemblée générale".

Le mardi 18 octobre, le matin, l'Assemblée examinera le point 149, "Aide d'urgence à la Jamaïque", le point 150, "Aide d'urgence au Soudan", et poursuivra avec le point 151, "Solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes causés par les catastrophes naturelles au Bangladesh", et le point 146, "Promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée".

Le Président

Le mardi 1er novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 35, "Droit de la mer".

Le même jour, l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 31 intitulé "Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud".

Le lendemain, mercredi 2 novembre, dans la matinée, l'Assemblée abordera l'examen du point 23, "La situation au Kampuchea".

Le jeudi 3 novembre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 30, "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales".

A partir du lundi 7 novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 39, "Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990".

Dans la matinée du mercredi 9 novembre, l'Assemblée abordera l'examen du point 22, "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix".

Le vendredi 11 novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 21, "Droit des peuples à la paix".

A partir du lundi 14 novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 29, "Question de Namibie".

Le jeudi 17 novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 34, "Question des îles Falkland (Malvinas)".

A partir du lundi 21 novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 18, "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux".

Le vendredi 25 novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 7, "Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies" et le point 11, "Rapport du Conseil de sécurité".

L'Assemblée commencera à délibérer sur le point 36, "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" dans la matinée du lundi 28 novembre.

A partir du jeudi 1er décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 37, "Question de Palestine".

Le Président

Le lundi 5 décembre, dans la matinée, l'Assemblée commencera à délibérer sur le point 40, "La situation au Moyen-Orient".

Le mardi 6 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée reprendra son examen du point 37, "Question de Palestine".

Dans la matinée du jeudi 8 décembre, l'Assemblée, dans le cadre du point 38, tiendra une séance commémorative consacrée au quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je me permets de rappeler aux membres de l'Assemblée que tout est fait pour limiter la durée de la session afin que l'Assemblée puisse terminer ses travaux vendredi 9 décembre.

Par ailleurs, j'informe les représentants que la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement se tiendra le mardi 1er novembre, que l'annonce des contributions volontaires pour les programmes de 1988 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aura lieu dans la matinée du lundi 21 novembre; et que l'annonce des contributions volontaires pour les programmes de 1988 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient aura lieu dans l'après-midi de ce même jour.

Il va sans dire que les rapports des grandes commissions seront examinés au fur et à mesure qu'ils seront présentés.

Le calendrier provisoire dont je viens de donner lecture figurera dans le compte rendu sténographique de cette séance ainsi que dans le Journal. Je tiendrai l'Assemblée informée de toute modification.

La séance est levée à 19 h 20.